

# SAINT HILAIRE LA CROIX



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2014



## ÉDITO

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Vous avez élu le 23 avril dernier une équipe largement renouvelée. Vous découvrirez, en parcourant les pages de notre bulletin 2014, la manière dont se répartissent les rôles de chacun.

Conformément à nos engagements de campagne, nous allons organiser dès la rentrée des moments de rencontre et d'échange sur des thèmes divers qui concernent directement notre vie quotidienne. C'est dans cet esprit que nous lançons un appel aux futurs citoyens, afin de mettre en place un conseil municipal des enfants et/ou des jeunes, qui, bien évidemment, ne verra le jour que s'il suscite leur intérêt.

Sur l'aspect plus opérationnel, nous avons engagé plusieurs opérations de voirie, éclairage public, petits aménagements, dont les chantiers débiteront avant la fin de l'année.

Le projet de rénovation de la salle polyvalente, initiale-

ment prévu cette année, est quant à lui repoussé d'un an, faute d'obtention des subventions de l'État.

Notre action s'inscrit dans un contexte très particulier de restriction budgétaire et de réforme territoriale. Celle-ci prévoit notamment la fusion des communautés de communes dont le seuil de population pourrait être relevé à 20 000 habitants. Cela ne serait pas sans conséquence sur notre vie quotidienne. Nous serons donc amenés, au cours du mandat, à faire des choix. Nous nous engageons à faire en sorte que les orientations qui seront prises aillent dans le sens du maintien de notre cadre de vie. En tout cas, c'est ce que nous défendrons !

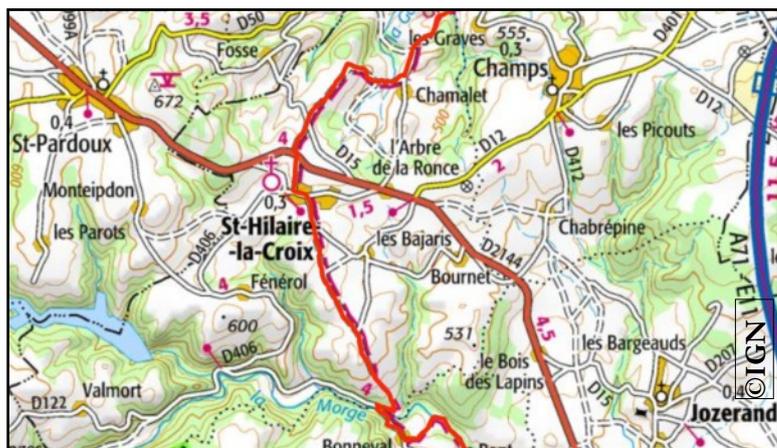
Pour conclure, saluons la domiciliation dans notre commune de deux nouvelles associations : Nés pas des anges (*animations culturelles et festives*) et Altérité Culturelle en Combrailles (*Festival Ernest Monpied*). Cela traduit non seulement le rayonnement culturel de Saint-Hilaire-la-Croix, mais aussi la qualité de votre accueil à toutes et à tous.

Sylvain LELIEVRE



## GR 300® : Les jacquets à Saint-Hilaire-la-Croix

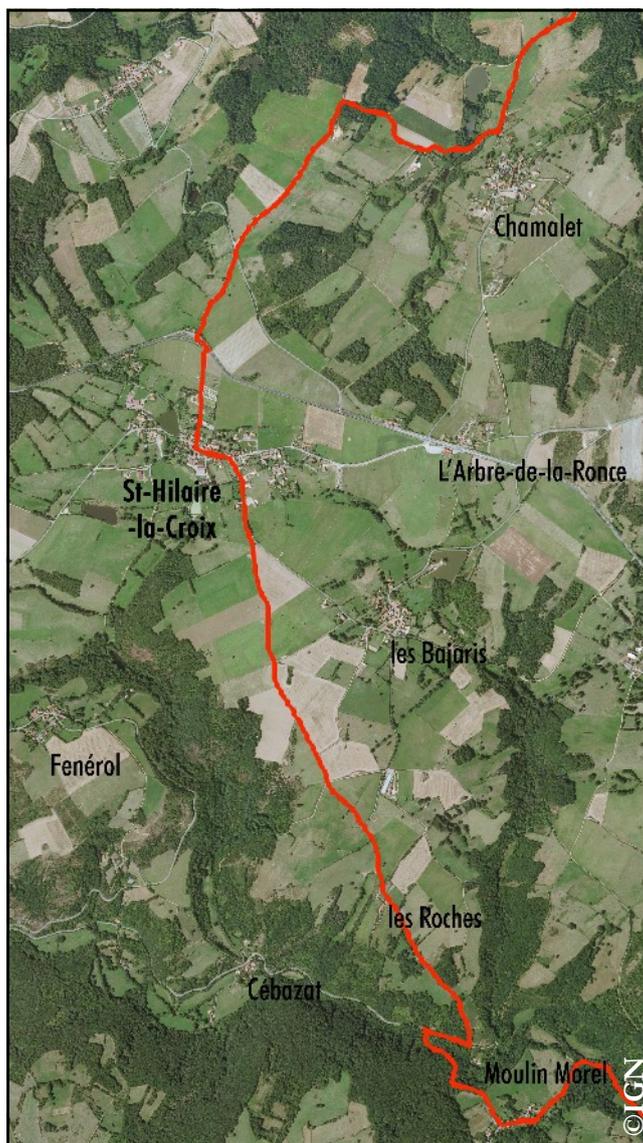
Le GR 300® se détache à Sancoins (Cher) du GR 654 (l'ancienne voie de Vézelay ou *via Lemovicensis* dont le départ se trouve à Namur en Belgique). À partir du Veudre (Allier), où il quittait la variante sud de la voie de Vézelay, cet itinéraire permet aux jacquets (les pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle) de rejoindre Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, et ensuite Le Puy et de continuer leur route par la *via Podiensis*.



Sur cet itinéraire, un certain nombre de monuments rappellent la dévotion à Saint-Jacques : église Saint-Julien de Saulcet (peinture murale représentant la légende du pendu dépendu, dans le bas-côté sud), chapiteau de l'église Notre-Dame-de-Fleuriel, portail polylobé et croix de Jacques à Saint-Hilaire-la-Croix.

Le GR 300 traverse Saint-Hilaire-la-Croix du nord au sud. Venant d'Ebzeuil, il pénètre dans la commune par le franchissement du ruisseau du pré du moulin au nord de Chamalet. Arrivé à la limite du village, il bifurque vers l'ouest, traverse vers les étangs de la Ganne pour rejoindre le chemin des Gardes (ou de la Garde). Celui-ci court ensuite vers le sud, en direction du Lac-Roy et de son prieuré. Il quitte le bourg, passe devant la croix de Jacques, emprunte ensuite la route des Bajaris jusqu'au carrefour de la croix Lapière, continue sur le chemin des Roches jusqu'à l'extrémité sud de la commune où se dressent désormais les rochers de Rufino. Au-delà, il rejoint Combronde, via Bonneval et le Pont de Montcel.

*Josette Leymarie*



## LES PRESTATIONS

Une journée de participation citoyenne.



La traditionnelle et annuelle journée des « prestations » s'est déroulée le samedi 26 avril 2014.

A la grande satisfaction de la quarantaine de participants, le ciel était clément, ce qui a permis dans le bourg et les hameaux de réaliser des travaux de débroussaillage et élagage de chemins pour un meilleur accès, entretien des espaces verts, rénovation de petits patrimoines, nettoyage des vitres des bâtiments communaux ...

Au cours du déjeuner pris en commun, Sylvain Lelièvre a remercié les participants toujours nombreux et a souligné l'importance du bien vivre ensemble à Saint-Hilaire.

Cette journée devenue incontournable sera bien évidemment renouvelée l'année prochaine.

*Jean-Claude Peyronny*

## FÊTE DE VILLAGE DE CÉBAZAT

Cette année, c'est à la fin de l'été que nous nous sommes retrouvés. Le soleil n'a pas voulu pointer le bout de son nez, mais ça ne nous a pas empêché de passer une excellente journée ! Le mojito a coulé à flots et nous avons dégusté de bons petits plats bien mijotés !

*Rénata Blot*



## FÊTE DES VILLAGES DES BAJARIS, LES ROCHES, LA ROCHETTE



La première édition de ce rendez-vous très amical, initié par Estelle et Cécilia, avait eu lieu l'an dernier chez Christophe à la Rochette. Une quarantaine de personnes s'étaient donné rendez-vous et nous avons pu déguster le cochon de lait à la broche avec ses pommes de terre, concoctés par Jean Noël.

Cette année, le samedi 5 juillet, la fête initialement prévue au centre du village a été délocalisée, suite à une météo très capricieuse, chez Josette et Mino aux Roches.

Les participants ont apprécié les merguez, chipolatas et steaks de porc au barbecue, accompagnés de pommes de terre cuites dans la braise.

L'ambiance a été excellente et l'on a pu assister à des séances de tir à la corde animées, parties de boules et jeux de quilles, etc etc. Rendez-vous a été donné à l'année prochaine !

*Jean-Claude Peyronny*

## VALMORT

### Une visite de fin de chantier exceptionnelle ...

Dimanche 09 mars, c'est sous un soleil printanier éclatant que les habitants de Valmort ont pu découvrir l'appartement flambant neuf et la nouvelle salle communale (ancienne salle de classe) de l'école entièrement rénovée.

Après la visite des locaux, nous nous sommes remémoré l'histoire au fil du temps de notre petite école de campagne construite dans les années 1891/1892. Les cinq anciens élèves présents ont évoqué avec émotion leurs souvenirs de jeunesse, vieux de 70 ans pour certains, et se sont vu remettre un diplôme d'honneur.

La « visite » s'est terminée autour d'un somptueux pot d'amitié célébrant la renaissance de cette demeure particulière chargée d'histoire.

*Christine Roche*



### Fête de Sainte Agathe ...

**Dimanche 03 Août**, nouvelles retrouvailles pour la messe annuelle dans la chapelle accompagnée d'instantanés chaleureux autour de boissons et pâtisseries proposées par les chasseurs de Valmort / Gourlanges. Nous sommes toujours très heureux d'accueillir les personnes qui souhaitent partager ces moments festifs avec nous.

# COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Lexique des sigles et abréviations page 15.

## CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2013

### Avenant pour travaux supplémentaires à l'Ancienne Ecole de Valmort

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du programme de travaux réalisé sur le bâtiment de l'ancienne école de Valmort et présente les travaux supplémentaires pour améliorer l'aménagement de la salle associative et du logement tout en respectant le cadre budgétaire initial.

#### Lot 1 : Démolitions gros œuvre

Consolidation de la charpente et reprise de la voûte de cave (Entreprise Dubosclard - 41.196,46 €).

#### Lot 2 : Charpente couverture zinguerie

Réfection en totalité de la couverture, du plancher des combles et des débords de toit (Entreprise Siegrist - 11.497,30 €).

#### Lot 4 : Plâtrerie peinture

Augmentation des doublages en rez-de-chaussée, cloison pour création rangements, peinture sur bloc porte complémentaire et sous débords de toit (Entreprise Brousse - 20.416,69 €).

#### Lot 5 : Menuiserie intérieure

Bloc porte pour accès aux combles, plinthes au droit des nouvelles cloisons, tablette bois sur muret cuisine (Entreprise Lancereau - 6.863,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux.

### Nouveaux adhérents EPF-Smaf<sup>(1)</sup>

Monsieur le Maire expose :

Les communes de : BESSE (15), TERNANT LES EAUX (63), SAINT-LEON (03), LE VIGEAN (15), - BEAUZAC (43), ALLEGRE (43), LIEUTADES (15) et la communauté d'agglomération de VICHY VAL D'ALLIER (03) ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup>.

Le conseil d'administration dans ses délibérations du 22 mai, 20 juin et 4 juillet 2013 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF<sup>(1)</sup> réunie le 4 juillet 2013 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord aux adhésions précitées.

### Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de St-Eloy au SIEG<sup>(2)</sup> du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du Comité Syndical du SIEG<sup>(2)</sup> en date du 23 mars 2013, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de St-Eloy, qui en a fait la demande, au SIEG<sup>(2)</sup> du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Éclairage public.

Le Maire indique ensuite aux membres du conseil qu'en application des dispositions de l'article L 5212-17 du C.G.C.T<sup>(3)</sup> et en tant que commune du comité du SIEG<sup>(2)</sup> du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur l'adhésion de cette collectivité.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuvent l'adhésion de la communauté de communes du Pays de St-Eloy au SIEG<sup>(2)</sup> du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Éclairage Public

- Prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4ème trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de compétence optionnelle Éclairage Public à compter du 1er janvier 2014.

### Approbation Convention avec Pôle Emploi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être signée avec le Pôle Emploi dans le cadre d'une action en formation préalable au recrutement à l'emploi de secrétaire de mairie pour une durée de 400 heures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi pour une formation préalable au recrutement à l'emploi pour une durée de 374 heures. Pôle Emploi s'engage à verser 2 € de l'heure de formation.

### Convention avec SOCOTEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de contrôle technique doit être signée avec la Société SOCOTEC dans le cadre des travaux de restauration et d'aménagement d'une salle des associations de 40 m<sup>2</sup> dans l'ancienne école de Valmort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de contrôle technique avec la Sté SOCOTEC au tarif de 750 € HT.

### Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait contacter le propriétaire de la parcelle ZM 87 pour l'acquérir en vue de l'aménagement d'une placette dans le village de Chamalet. Cette acquisition était prévue dans le cadre du P.A.B<sup>(30)</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à contacter le propriétaire de la parcelle pour l'acquérir et décide de confier la transaction à l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup>.

### Répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Le Maire expose au conseil municipal les termes de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la RCT<sup>(4)</sup> qui prévoit, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux seront élus au scrutin de liste.

Cette loi instaure également de nouveaux principes concernant :

- le nombre de sièges dans les conseils communautaires,
- la répartition de ces sièges entre communes membres au sein des conseils communautaires.

Il convient de préciser que :

- en l'absence d'accord local, la loi fixe désormais le nombre et la répartition des conseillers communautaires entre les communes avec application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne et attribution d'un siège au moins à chaque commune.

Dans cette situation, le nombre de conseillers communautaires passerait de 28 sièges à 22 sièges pour notre communauté de communes

- en cas d'accord local : une bonification de 25 % du nombre total de sièges est accordée, soit 27 sièges au total pour notre communauté de communes.

L'alinéa I de l'article L5211-6-1 précise que le nombre et la répartition des délégués peut être déterminé « par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale ».

Cet accord local devra respecter les quatre règles suivantes :

- chaque commune devra disposer a minima d'un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune ;
- le nombre de sièges du conseil sera plafonné à 27 pour ce qui nous concerne.

En cas d'accord local, le nombre de sièges total ne pourra excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué si elles n'aboutissaient pas à un accord.

Les membres du bureau réuni le 25 février 2013 ont travaillé sur une proposition d'accord local qui a ensuite pu être discuté au sein des communes.

Le conseil communautaire réuni le 25 mars 2013 a validé la proposition suivante :

Proposition de Répartition des Sièges :

(Nombre de délégués - Représentativité - habitants / nombre de sièges)

|                        |   |       |
|------------------------|---|-------|
| Combronde              | 6 | 338,3 |
| Beauregard-Vendon      | 4 | 263,8 |
| Davayat                | 2 | 286   |
| Jozerand               | 2 | 226,5 |
| Saint-Myon             | 2 | 220   |
| Prompsat               | 2 | 217,5 |
| Montcel                | 2 | 210   |
| Gimeaux                | 2 | 206   |
| Teilhède               | 2 | 205   |
| Yssac                  | 1 | 354   |
| Champs                 | 1 | 323   |
| Saint-Hilaire-la-Croix | 1 | 309   |

Les communes ont jusqu'au 15 août 2013 pour délibérer sur cet accord local à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désapprouve le projet d'accord local concernant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire tel que présenté ci-dessus et notamment pour la commune de Saint-Hilaire-la-Croix.

Compte-tenu des règles relatives à la minorité de blocage applicable au sein des communautés de communes, la délibération de la Commune de Saint-Hilaire-la-Croix est sans effet.

#### **Autorisation stationnement de taxi**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de M. ARNAUD Jean-Philippe concernant une demande d'autorisation de stationnement de taxis dans le Bourg de la commune à compter du 1er septembre 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde cette autorisation.

### **CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2013**

#### **Délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Association des Amis du Prieuré.**

La commune envisage, en liaison avec l'association des Amis du Prieuré, la restauration d'un certain nombre de vitraux de l'église actuellement en très mauvais état.

Dans un souci d'efficacité, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'association qui en assurera le suivi technique et financier.

Il rappelle que par le passé l'association a mené à bien des actions analogues sachant qu'elles s'inscrivent dans ses objectifs statutaires qui sont de faire connaître et de valoriser le patrimoine historique, culturel et architectural de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la présente délibération.

#### **Acquisition d'une parcelle ZD 87 à Chamalet**

#### **/ Annule et remplace la délibération du 12 juillet 2013.**

Monsieur le Maire, expose qu'une erreur de désignation de section s'est glissée dans la délibération du 12 juillet 2013, concernant l'acquisition d'un terrain destiné à la création d'une placette au village de Chamalet.

Une nouvelle délibération, qui annule et remplace la précédente, est nécessaire pour confier à l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> l'acquisition de cette parcelle ZD 87 au lieu de ZM 87 précédemment nommée par erreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> à acquérir à l'amiable la parcelle ZD 87 située au village de Chamalet.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des domaines.

Le Conseil Municipal s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance,

- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF<sup>(1)</sup>.

- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF<sup>(1)</sup>. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> qui établira un bilan de gestion annuel,

- si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> le remboursera à la commune,

- si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup>.

- à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Établissement ;

- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup> à la Commune, et notamment au remboursement,

- de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement,

- en dix annuités au taux de 2.7% pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Établissement ;

- de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf<sup>(1)</sup>.

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

#### **Attribution de fonds concernant les associations.**

Dans le cadre des animations organisées au cours de l'année 2013 par les associations communales, le Maire propose que soient versés les subventions :

Association « Les Amis du Prieuré » : 250 €

Association « Les Petits Cailloux » : 150 €

Association « Foyer Rural du Lac Roy de Saint-Hilaire-la-Croix » : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la présente délibération.

#### **Approbation du devis pour la Société Geneste et Autorisation à signature du maire.**

A la suite des travaux réalisés sur l'église Sainte-Madeleine, un ravalement du mur gouttereaux nord (coté gauche du porche d'entrée) compléterait la rénovation de cette dernière.

Pour cela un devis de l'entreprise Geneste nous est parvenu pour un montant de 12 798,74 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de la société Geneste pour un montant de 12 798,74 € pour le ravalement.

#### **Validation de l'avenant n°1 du lot n°6 électricité – chauffage – VMC de l'entreprise Résimont**

L'objet de cet avenant concerne la demande d'appareillage complémentaire pour 567,60 € HT sur un montant HT de base, du marché de 9 979,80 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant.

#### **Emprunt pour le financement du logement conventionné de l'ancienne école de Valmort.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer le logement conventionné de l'ancienne école de Valmort.

Le Crédit Agricole propose un prêt à taux fixe annuel de 3,70% pour des échéances constantes de 3 892,21 € annuels sur 15 ans.

La mise à disposition du prêt sera à partir du 1er décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du Crédit Agricole et autorise le maire à signer tous documents s'y afférant.

#### **Modification du tableau des effectifs.**

Vu la délibération du conseil municipal du 6 septembre 2013, créant le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 22 heures.

Vu l'arrêté du maire du 7 octobre 2013, relatif au poste de stagiaire à temps non complet en qualité d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe.

Propose la modification du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Avant le 7 octobre 2013

| Personnel              | Qualification                    | Eff. | ETP <sup>(20)</sup> |
|------------------------|----------------------------------|------|---------------------|
| Filière administrative | Attaché                          | 1    | 65,71 %             |
| Filière technique      | Adj. tech. 2 <sup>e</sup> Classe | 2    | 61,43 %             |

Après le 7 octobre 2013

| Personnel              | Qualification                    | Eff. | ETP <sup>(20)</sup> |
|------------------------|----------------------------------|------|---------------------|
| Filière administrative | Attaché                          | 1    | 65,71 %             |
| Filière administrative | Adj. Adm. 2 <sup>e</sup> Classe  | 1    | 62,86 %             |
| Filière technique      | Adj. tech. 2 <sup>e</sup> Classe | 2    | 43,00 %             |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette la modification.

### Mise en place d'un système de prime pour agent titulaire, non titulaire et stagiaire de la fonction public territoriale.

Le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement et précise que les primes et indemnités susvisées et leurs modalités de calculs seront revalorisées en fonction des textes en vigueur. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place de système de primes.

### Autorisation de signature du maire à la convention pour la facturation de la redevance assainissement

La précédente convention de facturation de l'assainissement arrivant à échéance le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Elle sera conclue pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 4 fois, soit valable 5 ans.

La SEMERAP<sup>(5)</sup> percevra de la commune une rémunération HT de 3,20 € par abonné.

Cette rémunération sera actualisée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle convention et autorise le maire à la signer.

### Autorisation de signature concernant la convention de coordination en matière de (SPS)<sup>(29)</sup>

Le Maire informe qu'il a engagé un bureau de coordination en matière de SPS<sup>(29)</sup> pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Valmort.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer ladite convention avec le bureau de coordination GAYAUD et Cie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer cette convention.

### Transformation de la SEM<sup>(6)</sup> SEMERAP<sup>(5)</sup> en Société Publique Locale (loi n° 2010-559 du 28 mai 2010) et entrée de la commune dans le capital de la SEMERAP<sup>(5)</sup> SPL<sup>(7)</sup>.

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil d'Administration de la SEMERAP<sup>(5)</sup>, en date du 13 mai 2013, a voté à l'unanimité de ses membres représentant les collectivités

territoriales, le projet de transformation de la SEM<sup>(6)</sup> SEMERAP<sup>(5)</sup> en SPL<sup>(7)</sup>.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERAP<sup>(5)</sup> en date du 29 juin 2013 a voté à l'unanimité de ses actionnaires et de leurs assemblées délibérantes la décision de transformer la SEM<sup>(6)</sup> SEMERAP<sup>(5)</sup> en Société Publique Locale sous condition suspensive de la Ville de Riom qui délibèrera en septembre 2013.

Les actionnaires de la SEMERAP<sup>(5)</sup> sont :

le S.I.A.E.P<sup>(8)</sup> de Plaine de Riom (7,02297%), le S.I.A.E.P<sup>(8)</sup> de Basse Limagne (31,69861%), le S.I de Sioule et Morge (31,69861%), le S.I.A.R.E.C<sup>(9)</sup> (4,38482%), la Ville de Riom (3,54970%), le Département du Puy-de-Dôme (1,93586%), le S.M.A.D.C<sup>(10)</sup> (0,58452%), la Commune de Puy-Guillaume (0,08771%), la Commune de Manzat (0,01692%), la Commune de Gouttières (0,00376%), la Commune de Saint-Julien-la-Geneste (0,00376%).

La transformation de la SEM<sup>(6)</sup> SEMERAP<sup>(5)</sup> en SPL<sup>(7)</sup> n'a aucune conséquence directe sur les contrats passés entre la commune de Saint-Hilaire-la-Croix et la SEMERAP<sup>(5)</sup>.

La SEMERAP<sup>(5)</sup> continue dans sa forme de Société Anonyme à statut privé et les contrats passés entre la Commune de Saint-Hilaire-la-Croix et la SEMERAP<sup>(5)</sup> continuent jusqu'à leurs échéances avec les mêmes droits et obligations. Le grand changement selon la loi du 28 mai 2010 n°2010-559 est que le capital Société Publique Locale SEMERAP<sup>(5)</sup> doit être entièrement détenu par des collectivités locales ou regroupement de collectivités locales et qu'elle ne doit travailler que sur le territoire de ses actionnaires.

Il convient d'ajouter que la SPL<sup>(7)</sup> n'est plus soumise à la mise en concurrence de la part des collectivités locales qui sont ses actionnaires. Ce qui veut dire que la SPL<sup>(7)</sup> est soumise au « contrôle analogue de ses collectivités actionnaires » comme sur leurs propres services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts, le règlement intérieur de la SEMERAP<sup>(5)</sup> SPL<sup>(7)</sup> et accepte d'entrer dans le capital social de la SEMERAP<sup>(5)</sup> en achetant 10 actions à 31 € HT.

### Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget primitif.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités

de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 Janvier 2014

### Mise en conformité de la salle polyvalente de la commune Saint-Hilaire-la-Croix

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la volonté du conseil municipal, l'opération de « mise en conformité de la salle polyvalente » a été étudiée techniquement et estimée financièrement.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 195.216,00 € HT arrondis à 196.000,00 € HT, comprenant des aléas en phase travaux, les frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Il soumet le plan de financement suivant :

#### DEPENSES HT

Travaux : ..... 175.000 €  
M.O.E.<sup>(21)</sup> ..... 21.000 €  
TOTAL ..... 196.000 €

#### RECETTES HT

DETR<sup>(11)</sup> 2014 (30%) ..... 58.800 €  
FIC<sup>(12)</sup> – CG63 (25%) ..... 49.000 €  
S/T subventions (55%) ..... 107.800 €  
Autofinan. (45%) ..... 88.200 €  
TOTAL ..... 196.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager la « mise en conformité de la salle polyvalente » en 2014, approuve le plan de financement présenté, demande au maire d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes en section d'investissement, charge le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR<sup>(11)</sup> 2014 » et du FIC<sup>(12)</sup> 2014, et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

### Passage du protocole INDIGO<sup>(13)</sup> au PES<sup>(14)</sup>

Vu l'arrêté ministériel D167-23 en version consolidée du 13/08/2011 imposant le passage du protocole INDIGO<sup>(13)</sup> au PES<sup>(14)</sup> au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Considérant que le SMADC<sup>(10)</sup> propose aux adhérents de son service informatique d'effectuer le passage au PES<sup>(14)</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les raisons suivantes :

- plus grande disponibilité d'accompagnement de la part de la DRFIP<sup>(22)</sup>,
- gain de temps pour une évolution inéluctable,
- avec le protocole PES<sup>(14)</sup>, possibilité de prendre en charge à partir du 1<sup>er</sup> février 2014 les prélèvements qui ne pourront être réalisés qu'au format SEPA<sup>(23)</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le passage au PES<sup>(14)</sup> et charge les services du SMADC<sup>(10)</sup> d'organiser les modalités de cette évolution.

### **Échéance de la convention relative à l'assistance technique apportée par les services du SATESE<sup>(15)</sup> du Conseil Général du Puy-de-Dôme.**

Le Maire informe le Conseil que la convention relative à l'assistance technique apportée par les services du SATESE<sup>(15)</sup> du Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans le domaine de l'assainissement est arrivée à échéance.

Il donne lecture de la nouvelle convention proposée par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans et précise que les crédits nécessaires au paiement de la contribution forfaitaire annuelle seront inscrits au budget.

### **Adhésion au pôle Santé-Prévention du Centre de gestion du Puy-de-Dôme (pour la médecine et/ou la prévention)**

Le Maire donne lecture complète de la nouvelle convention santé-prévention 2014. Il s'agit de l'organisation et du fonctionnement du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Pour cette année, il y a une tarification différenciée. A terme, une prestation unique englobant à la fois la médecine et la prévention sera proposée.

Ainsi pour l'année 2014, le Maire indique que le conseil doit se prononcer :

- d'une part sur le choix d'adhésion au service médecine professionnelle et prévention, qui fixe le montant de la visite médicale à 57 € à prévoir 57 € x 3 agents = 171 €,

- d'autre part sur le choix d'adhésion au service prévention, compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, qui entraînerait une cotisation globale annuelle d'un montant de 50 € maximum (0.10% de la masse salariale).

- Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

- Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion,

le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive géré par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme à compter du 1er janvier 2014, et décide d'adhérer au service de prévention compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail

et de l'ergonome à compter du 1er janvier 2014 ; prend acte que les barèmes actuels pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion ; autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ; inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

### **Contrat à durée déterminée d'un agent polyvalent**

Afin de faire face au départ anticipé de l'employé communal en place, la commune a eu recours au recrutement d'un agent polyvalent, pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le recrutement d'un agent polyvalent ; autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée (durée de 6 mois - fin du contrat le 2 mai 2014).

### **Contrat de location pour la photocopieuse multifonction (suite passage au PES<sup>(14)</sup>).**

Monsieur le Maire expose qu'afin de faire face efficacement au passage du PES<sup>(14)</sup> avec les différentes administrations et services territoriaux (trésor public, sous-préfecture...), il est indispensable de changer le photocopieur. Monsieur le Maire présente le devis de location de la société TOSHIBA. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le contrat de location proposé ; demande l'inscription de cette dépense à l'investissement au Budget Principal de 2014 ; autorise le Maire à la signature du contrat et de ses avenants s'il y a lieu.

### **Résiliation avec société SAVELYS et Demande de devis avec SARL ECC**

Monsieur le Maire a résilié les contrats d'entretien, par courrier avec Accusé de réception en date du 3 avril 2013, suite aux difficultés rencontrées pour le dépannage des chaudières avec l'entreprise SAVELYS domiciliée à Cusset.

Il propose de demander un devis « entretien des chaudières » à SARL ECC (Entretien Chauffage Dépannage) David FORREST-EVANS à Jozerand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les décisions présentées par le Maire.

### **Avenant TOSHIBA**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au contrat contractualisant la situation et destiné à la mise en paiement des factures de la Société TOSHIBA pour la somme de 197,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant et

accepte la somme de 197,02 €.

### **Raccordement électrique de l'ancienne école de Valmort**

Monsieur le Maire rappelle la proposition de raccordement de ERDF<sup>(16)</sup> reçue le 14 novembre 2013.

Lors de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2013, le branchement électrique de l'ancienne école de Valmort a été évoqué et l'ensemble du conseil avait accordé la finalisation du sujet.

Il n'y a pas eu d'autres réunions avant ce soir, il est donc nécessaire de finaliser cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne autorisation au Maire de signer la proposition, avant travaux ; accepte la somme de 554,70 € annoncée par ERDF<sup>(16)</sup> ; inscrit les crédits nécessaires en investissement du budget 2014.

## **CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 février 2014**

### **Transmission dématérialisée avec l'INSEE<sup>(17)</sup>**

Le Maire rappelle la démarche générale de dématérialisation des données administratives, avec le Trésor Public, la Sous-Préfecture et l'Insee<sup>(17)</sup>.

En ce qui concerne l'Insee<sup>(17)</sup> la transmission se fait par SDRFI<sup>(18)</sup>.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui définit les modalités et les conditions du partenariat entre la Commune et l'Insee pour la transmission des données de l'Etat civil et des avis électoraux par internet, en utilisant le SDRFI<sup>(18)</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal engage la Commune à dématérialiser avec l'Insee<sup>(17)</sup> ses données de l'Etat civil et des avis électoraux et donne autorisation au Maire de signer les conventions relatives à cette transmission.

### **Bien de section : ZN 38 à Valmort**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande d'acquisition de la parcelle ZN 38 à Valmort lui a été adressée. Cette parcelle est inaliénable car c'est un bien de section.

Monsieur le Maire propose de demander le déclassement de cette parcelle, c'est-à-dire de la passer au domaine public, la rendant ainsi aliénable suivant une procédure conforme à la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013, et d'informer les habitants de Valmort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition énoncée et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération

### **École de Valmort – Modalités d'occupation de la salle communale**

Monsieur le Maire propose les modalités d'occupation de la salle communale de l'ancienne école de Valmort (37 m<sup>2</sup>).

Réservée aux habitants de St-Hilaire-la-Croix et à ceux de Gourlanges (avec justificatif de domicile pour les habitants de Gourlanges).

Tarifs : 70 € l'hiver, 50 € l'été, caution 70 € et une attestation d'assurance civil

Gratuité lors des manifestations villageoises ou communales d'intérêt général ainsi qu'aux associations communales.

Le nettoyage est à la charge des loueurs, si la propreté des lieux loués n'est pas satisfaisante, la caution est gardée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition énoncée ; fixe la période « été » du 1er samedi du mois d'avril au dernier dimanche du mois d'octobre, la période « hiver » couvre le reste de l'année ; demande d'établir un règlement intérieur.

#### **Logement locatif « école Valmort »**

Monsieur le Maire présente une candidature. Ce logement sera avec un loyer conventionné.

Le logement de 44 m<sup>2</sup> se compose en plus d'une partie grenier de 10 m<sup>2</sup> pour le loueur (le reste à la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la candidature et demande à Monsieur le Maire de dresser le bail de location conforme à ladite convention ; donne tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à cette location ; fixe le loyer à 250 € mensuel plus les charges et fixe la caution à 1 mois de loyer soit 250 €.

#### **Participation aux frais de chauffage 2013**

Monsieur le Maire expose que les chèques de participation aux frais de chauffage par le groupe de yoga et par les chasseurs de la commune, pour 2013, n'ont pas encore été encaissés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 200 €, de la part du groupe de yoga, et le chèque d'un montant de 300 €, de la part des chasseurs de Saint-Hilaire-la-Croix

### **CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2014**

Monsieur le Maire ouvre la séance et cède la présidence à Madame Michèle DEFOSSE, 2<sup>ème</sup> adjointe pour l'approbation des comptes administratifs de la commune.

#### **Compte administratif 2013 « budget principal »**

Madame Michèle DEFOSSE, donne lecture du compte administratif 2013 du budget principal de la commune.

Elle précise que :

les recettes de fonctionnement se montent à 191.555,62 €,

les dépenses de fonctionnement se montent à 183.432,81 €,

le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente un excédent de 8.122,81 €,

les recettes d'investissement se montent à 96.477,21 €

les dépenses d'investissement se montent à 153.637,34 €

le résultat d'investissement pour l'exercice 2013 présente un déficit de 57.160,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2013 du budget principal de la commune.

#### **Compte administratif 2013 « budget assainissement »**

les recettes de fonctionnement se montent à 20.097,51 €,

les dépenses de fonctionnement se montent à 14.793,89 €,

le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente un excédent de 5.303,62 €,

les recettes d'investissement se montent à 24.152,94 €

les dépenses d'investissement se montent à 21.403,12 €

le résultat d'investissement pour l'exercice 2013 présente un déficit de 2.749,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement de la commune.

Madame Michèle DEFOSSE, ayant fait procéder au vote des comptes administratifs de la commune, cède la présidence à Monsieur le Maire.

#### **Approbation du compte de gestion 2013 « budget principal »**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2013 du budget principal.

Il constate qu'il est rigoureusement identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du budget principal de la commune.

#### **Approbation du compte de gestion 2013 « budget assainissement »**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2013 du budget annexe assainissement.

Il constate qu'il est rigoureusement identique au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe assainissement de la commune.

#### **Affectation des résultats du budget principal de la commune**

Monsieur le Maire expose :

les recettes de fonctionnement se montent

à 191.555,62 €,

les dépenses de fonctionnement se montent à 183.432,81 €,

le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente un excédent de 8.122,81 €,

le résultat de fonctionnement cumulé présente un excédent de 135.852,09 €

les recettes d'investissement se montent à 96.477,21 €

les dépenses d'investissement se montent à 153.637,34 €

le résultat d'investissement pour l'exercice 2013 présente un déficit de 57.160,13 €

le résultat d'investissement cumulé présente un déficit de 60.302,24 €

Il précise que le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire de 41.217,00 €.

Il propose d'affecter à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

en recette d'investissement la somme de 101.519,24 €,

d'affecter à l'article 002 « résultat reporté » en recette de fonctionnement la somme de 34.332,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats proposée.

#### **Affectation des résultats du budget annexe assainissement de la commune**

Monsieur le Maire expose :

les recettes de fonctionnement se montent à 20.097,51 €,

les dépenses de fonctionnement se montent à 14.793,89 €,

le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente un excédent de 5.303,62 €,

le résultat de fonctionnement cumulé présente un excédent de 5.303,62 €

les recettes d'investissement se montent à 24.152,94 €

les dépenses d'investissement se montent à 21.403,12 €

le résultat d'investissement pour l'exercice 2013 présente un déficit de 2.749,85 €

le résultat d'investissement cumulé présente un déficit de 2.749,85 €

Il précise que le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire de 41.217,00 €.

Il propose d'affecter à l'article 001 « résultat reporté » en recette d'investissement la somme de 2.749,85 €.

d'affecter à l'article 002 « résultat reporté » en recette de fonctionnement la somme de 5.303,62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats proposée.

#### **Dédommagement à l'association du Foyer Rural - Lac Roy**

Monsieur le Maire expose :

L'association du Foyer Rural du Lac Roy a fait l'avance de frais pour la mairie,

occasionnés par l'achat de meubles dont l'établissement avait refusé le paiement par mandat.

Il convient donc de régler au Foyer Rural, la somme de 815 € en dédommagement de frais engagés pour l'ameublement de la salle communale de l'ancienne école de Valmort. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à verser au Foyer Rural du Lac Roy la somme de 815 €.

### **Contrat d'assurance pour l'école de Valmort**

Monsieur le Maire expose :

Suite aux travaux réalisés dans l'ancienne école de Valmort ainsi qu'au changement d'affectation des lieux, il convient de procéder à la mise à jour du contrat d'assurance de la commune avec GROUPAMA.

Le nouveau montant du contrat est de 92 € concernant la salle communale de Valmort et de 112 € concernant le logement au-dessus de la salle communale de Valmort. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire à signer le nouveau contrat d'assurance selon les termes présentés.

### **Dissolution du budget « lotissement »**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il manque une délibération déclarant la fin du budget du "lotissement" des Cantoux.

Il convient donc de procéder à la dissolution du budget "lotissement" le 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire à dissoudre le budget « lotissement ».

### **Schéma des chemins de randonnées**

Monsieur le Maire présente le schéma des itinéraires de randonnée proposé par le Conseil Général du Puy-de-Dôme (Direction Générale de l'Aménagement et du Développement).

Il soumet son approbation au vote.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 361-1 du Code l'Environnement relatif aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu la circulaire du 30 Août 1988 relative aux PDIPR<sup>(19)</sup>,

Vu la délibération du 19 décembre 2011 par laquelle le Conseil Général du Puy de Dôme a adopté le principe de réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu la délibération du 24 septembre 2012 par laquelle le Conseil Général du Puy de Dôme approuve les orientations du plan départemental de la randonnée,

Au terme de l'article L.361-1 du code de l'Environnement, le PDIPR<sup>(19)</sup> relève de la compétence des Départements.

Il a pour objectif de faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée, préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy de Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR<sup>(19)</sup> sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le PDIPR<sup>(19)</sup> en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil général assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R<sup>(19)</sup> le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage), l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géoréférencement des itinéraires. Par ailleurs, le Conseil général soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit plan départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du P.D.I.P.R<sup>(19)</sup> concernant la commune de Saint-Hilaire-la-Croix et s'engage :

- à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;

- à autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police ;

- à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil général) ;

- à maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage ;

- à conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins traversés par les chemins ;

- à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours ;

- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

La présente délibération du Conseil Municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement relatives au PDIPR<sup>(19)</sup>.

## **CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014**

### **Élection du Maire**

Après avoir rappelé les modalités qui régissent l'élection du Maire, Madame Josette LEYMARIE, doyenne de l'assemblée, fait appel de candidatures pour l'élection du Maire.

Monsieur Sylvain LELIEVRE est candidat. Monsieur Sylvain LELIEVRE obtient 10 voix sur 11 au premier tour de scrutin.

Madame Josette LEYMARIE déclare donc Monsieur Sylvain LELIEVRE élu Maire de Saint-Hilaire-la-Croix.

Madame Josette LEYMARIE cède la présidence au Maire nouvellement élu.

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour, les points suivants :

- Délégations du conseil municipal au Maire,
- Délégations du conseil municipal auprès des structures extérieures,
- Délégations du conseil municipal au sein des commissions communales obligatoires et du CCAS<sup>(24)</sup>.

N'y ayant ni remarque, ni opposition, ces trois points sont ajoutés à l'ordre du jour.

### **Élection du 1<sup>er</sup> adjoint**

Après avoir rappelé les modalités qui régissent l'élection des adjoints, Monsieur le Maire fait appel de candidatures pour l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur Loïc BOULAIS est candidat.

Monsieur Loïc BOULAIS obtient 10 voix sur 11 au premier tour de scrutin.

Monsieur le Maire déclare, Monsieur Loïc BOULAIS élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Saint-Hilaire-la-Croix.

### **Élection du 2<sup>e</sup> adjoint**

Après avoir rappelé les modalités qui régissent l'élection des adjoints, Monsieur le Maire fait appel de candidatures pour l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

Madame Laurence MAFFRE est candidate. Madame Laurence MAFFRE obtient 9 voix sur 11 au premier tour de scrutin.

Monsieur le Maire déclare Madame Laurence MAFFRE élue 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire de St-Hilaire-la-Croix.

### **Élection du 3<sup>ème</sup> adjoint**

Après avoir rappelé les modalités qui régissent l'élection des adjoints, Monsieur le Maire fait appel de candidatures pour l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

En l'absence de candidat, le Conseil Municipal, décide que la Commune de Saint-Hilaire-la-Croix ne disposera que de deux adjoints au Maire.

## **Délégations du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose :

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer, par délibération, et sans aucun autre formalisme, une partie de ses attributions au maire, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, délègue au Maire :

- Le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1000 € TTC, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial, supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Le pouvoir de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

## **Délégations du conseil municipal auprès des structures extérieures**

Monsieur le Maire expose :

Après le renouvellement général des conseils municipaux, les organes délibérants des EPCI<sup>(25)</sup> doivent se réunir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection du maire afin d'élire leurs nouveaux présidents et leurs bureaux.

Or, à compter de son élection, le conseil municipal dispose d'un délai d'un mois pour désigner ses représentants dans les EPCI<sup>(25)</sup>. Il précise que l'article L.273-11 du Code électoral dispose que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ». Il liste les structures extérieures dont est membre la commune et en détaille les compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les représentants de Saint-Hilaire-la-Croix aux structures intercommunales.

(Cf. : Mandats et Délégations - Page 14)

## **Délégation du conseil municipal au sein des commissions communales obligatoires et du CCAS<sup>(24)</sup>**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal auprès des commissions communales obligatoires : CAO<sup>(26)</sup>, CCID<sup>(27)</sup> et CARLE<sup>(28)</sup>

Il précise que :

la CAO<sup>(26)</sup> est présidée par le Maire et composée de trois conseillers municipaux titulaires et trois conseillers municipaux sup-

pléants,

la CCID<sup>(27)</sup> est présidée par le Maire ou son suppléant et se compose de six commissaires désignés parmi une liste d'habitants, la CARLE<sup>(28)</sup> se compose du maire et son suppléant, d'un représentant de la Sous-Préfecture et d'un représentant du tribunal de Grande Instance,

le CCAS<sup>(24)</sup> est présidé par le maire et se compose de quatre conseillers municipaux et de quatre membres désignés parmi les habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les représentants de St-Hilaire-la-Croix aux commissions communales obligatoires et CCAS<sup>(24)</sup>.

(Cf. : Mandats et Délégations - Page 14)

## **CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2014**

### **Vote des taux locaux d'imposition 2014**

Le Maire rappelle les taux locaux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune.

Il propose que ces taux demeurent inchangés pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année 2014 les taux locaux d'imposition votés en 2013 soit 3%.

Les taux d'imposition suivant l'assiette sur laquelle sont calculées les taxes seront donc

- 08,26% pour la taxe d'habitation
- 11,10% pour la taxe foncier bâti
- 93,97% pour la taxe foncier non bâti.

### **Vote des indemnités et délégations des élus**

Le Maire expose :

- Monsieur Loïc BOULAIS, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué à l'urbanisme, aux travaux communaux, à la gestion et à l'entretien du cimetière communal, à la gestion et à l'entretien du parc communal de matériel et de véhicule. Il assurera également, concurremment avec le maire, la coordination de l'ensemble des dispositifs communaux visant à garantir le bon état général des infrastructures et équipements publics.

- Madame Laurence MAFFRE, 2<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée à la gestion et à l'entretien des bâtiments communaux, au suivi des opérations de fleurissement de la commune, à la gestion et à l'entretien des espaces verts. Elle assurera également, concurremment avec le maire, la coordination de l'ensemble des dispositifs communaux visant à dynamiser la vie locale, ainsi que le lien entre la municipalité et les associations communales.

- Monsieur Mathieu FAVODON, conseiller municipal, est délégué à la gestion et à l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux.

- Monsieur Jean-Claude PEYRONNY, con-

seiller municipal, est délégué à la gestion et à l'entretien des réseaux publics d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'alimentation électrique, d'éclairage public. Il assurera également, concurremment avec le maire, le suivi des opérations de collecte des déchets et plus largement de la propreté de la commune.

Le maire propose :

De fixer l'indemnité du maire à 12,5% de l'indice 1015 ;

De fixer l'indemnité des adjoints à 6,25% de l'indice 1015 ;

De fixer l'indemnité des conseillers délégués à 2,5% de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

### **Commissions communales**

Concernant la mise en place de commissions communales, en dehors des commissions obligatoires dont les membres ont été désignés lors de la séance du 28 mars 2014, le maire propose que celles-ci se composent de l'ensemble du Conseil Municipal.

(Cf. : Mandats et Délégations - Page 14)

### **Vote du budget primitif 2014 « budget principal »**

Le maire propose un budget primitif 2014 « budget principal » de la commune, s'équilibrant en section de fonctionnement à 243.930,17 € et en section d'investissement à 356.802,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2014 « budget principal » de la commune tel que proposé.

### **Vote du budget primitif 2014 « budget assainissement »**

Le maire propose un budget primitif 2014 « budget assainissement » de la commune, s'équilibrant en section de fonctionnement à 27.486,13 € et en section d'investissement à 27.735,98€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2014 « budget assainissement » de la commune tel que proposé.

### **Contrats d'entretien des chaudières**

Le maire expose :

Suite à consultation, la société ECC propose une prestation d'entretien et de maintenance des deux chaudières au prix de 132,34 € TTC chacune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve la proposition de l'entreprise ECC et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

### **Acquisition d'un véhicule de service**

Le Maire expose :

Monsieur Loïc BOULAIS, 1<sup>er</sup> adjoint, chargé notamment de la gestion du Parc communal

de véhicules, a prospecté plusieurs garages et concessionnaires des environs en vue d'acquérir un véhicule de service, dans une limite de 5.000 €. Il apparaît que le garage HERVIER de Combronde dispose d'un véhicule qui correspond aux besoins de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et charge le maire de signer tout document relatif à l'acquisition et à la mise en règle du véhicule.

### **Désignation de membres au CCID<sup>(27)</sup> (liste de personnes fiscalement rattachées à la commune)**

Aux termes de l'Article 1650-1 du code général des impôts, il est institué que dans chaque commune, une CCID<sup>(27)</sup> soit constituée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la liste en vue de la création de la Commission Communale des Impôts que nous proposons à la Direction Générale des Finances Publiques.

(Cf.: Mandats et Délégations - Page 14)

### **Désignation d'un représentant de la Sous-Préfecture et d'un représentant du Tribunal de Grande Instance à la commission administrative de révision des listes électorales :**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de désigner des membres représentant la commune auprès de la CARLE<sup>(28)</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les représentants de la commune.

(Cf.: Mandats et Délégations - Page 14)

### **Désignation des membres du Conseil Administratif du CCAS<sup>(24)</sup>**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de désigner des membres afin de constituer le CCAS<sup>(24)</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la liste des membres désignés du conseil administratif du CCAS<sup>(24)</sup>.

(Cf.: Mandats et Délégations - Page 14)

## **CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2014**

### **Nomination d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 2 mai 1989, titularisant l'employé communal et sa démission en date du 31 octobre 2013.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant les besoins en personnel technique de la commune, afin de pourvoir à son remplacement pour le bon fonctionnement des services municipaux, il serait souhaitable de procéder à la nomination d'un agent à l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 17,5 heures, en application des lois et

règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Monsieur le Maire propose de titulariser l'agent polyvalent qui vient d'effectuer un CCD de 6 mois au cours duquel il a donné toutes satisfactions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

### **Travaux de Valmort : Abandon des pénalités de retard**

Le chantier de réhabilitation de l'ancienne école de Valmort a duré plus longtemps qu'il n'était prévu et compte-tenu du bon déroulement général du chantier, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer les indemnités de retard légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renonce à l'application des pénalités de retard sur tous les lots, toutes les entreprises qui ont participé à ladite réhabilitation.

### **Renouvellement abonnements presse communale**

Monsieur le Maire expose que la commune est abonnée à un certain nombre de publications.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il convient de délibérer pour renouveler les abonnements.

Il propose que soient renouvelés pour la durée du mandat les abonnements suivants :

La Vie Communale pour 95,60 € par an

Le Paysan d'Auvergne pour 90 € par an

La Revue des Maires de France pour 34,65 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler les abonnements cités ci-dessus.

### **Renouvellement des adhésions aux associations**

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente à un certain nombre d'associations.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il convient de délibérer pour renouveler les adhésions.

Il propose que soient renouvelées pour la durée du mandat les adhésions suivantes :

Association « Les Haies du Puy-de-Dôme » pour 80 € par an

Association « Les Maires du Puy-de-Dôme » pour 105,30 € par an.

Une nouvelle association, « Les Amis de Ruffino » s'est créée sur la commune et participe à son rayonnement culturel au même titre que d'autres associations, que la commune soutient notamment par la mise à disposition à titre gracieux de salles et de matériel.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à ladite association et précise que l'adhésion se monte à 30 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux associations citées ci-dessus.

### **Pouvoir de signature logement conventionné**

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Valmort sont achevés.

Afin de conventionner le logement créé, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'état.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2012 visée en sous-préfecture le 12 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au maire de signer tous les documents afférent à la location de ce logement.

### **Cotisation SIEG<sup>(2)</sup> 2014**

Monsieur le Maire détaille le calcul de la cotisation 2014 au SIEG<sup>(2)</sup> se montant à 1625,03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer le « Procès-Verbal contradictoire-révision année 2014 » et accepte la somme de 1625,03 € comme cotisation communale 2014, travaux d'entretien d'éclairage public.

## **SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Puy-de-Dôme**



## **La Croix de Jacques 1573**

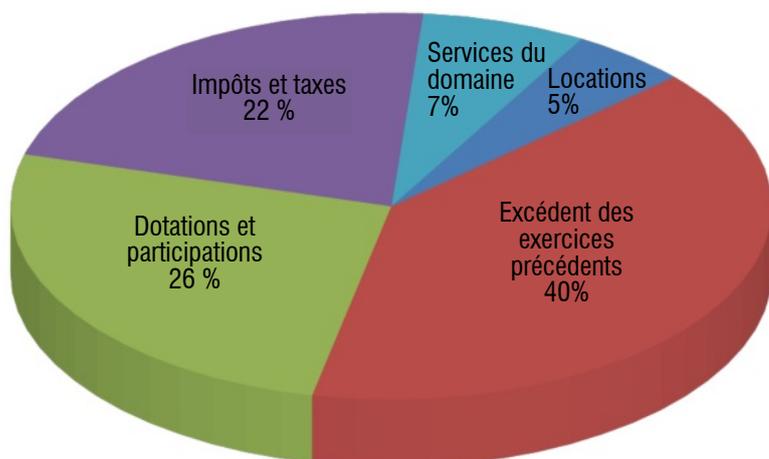
# LES FINANCES COMMUNALES

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

### Recettes de fonctionnement

Hors les excédents cumulés des exercices précédents (environ 128.000 €), les recettes de fonctionnement 2013 (197.000 €) ont principalement été alimentées par

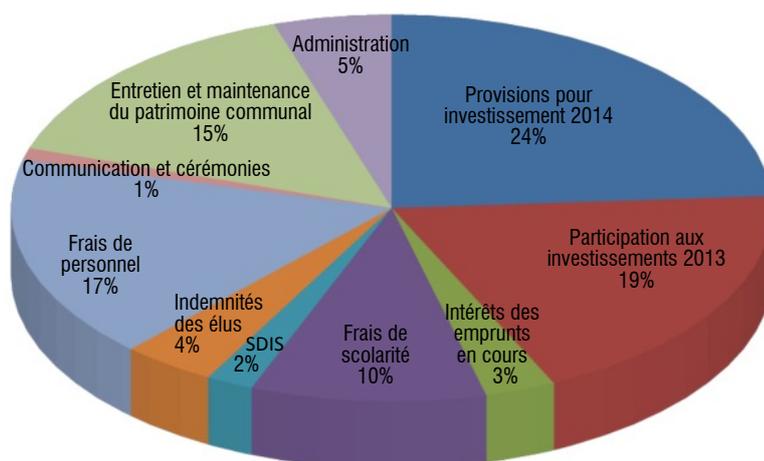
- **les participations de l'État**  
82.000 € (+ 04,50 % par rapport à 2012)
- **les taxes locales**  
près de 70.000 € (+ 03,60 % par rapport à 2012)
- **les produits des services du domaine**  
22.000 € (identique à 2012)
- **les locations des salles et les logements communaux**  
17.000 € (- 33 % par rapport à 2012 en raison d'une longue vacance de location).



### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (183.000 €), quant à elles, ont augmenté de 08,90% entre 2012 et 2013 principalement en raison de la forte hausse des frais de scolarité (+28,30% entre 2012 et 2013) ainsi que des interventions plus nombreuses sur les bâtiments communaux et les extensions de réseaux liées aux nouvelles constructions.

A noter que l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 permet d'autofinancer des investissements réalisés ou à venir, à hauteur de 135.000 €.



## BUDGET PRIMITIF 2014

Le conseil municipal nouvellement élu a adopté lors de la séance du 4 avril 2014 le budget primitif 2014.

### Dépenses de fonctionnement (+ 0.60 % par rapport à 2013)

Charges à caractère général : ..... 55.350 € (- 05,20 % par rapport à 2013)

Charges de personnel : ..... 58.250 € (+05,40 % par rapport à 2013)

Charges de gestion courantes : ..... 57.050 € (+03,20 % par rapport à 2013)

*A noter que les indemnités des élus n'ont pas été revalorisées après les élections.*

Charges financières : ..... 9.600 € (- 06,20 % par rapport à 2013)

Autres charges : ..... 4.250 € (identique à 2013)

### Recettes de fonctionnement (+09,50 % par rapport à 2013)

Produits des services du domaine : ..... 21.600 € (identique à 2013)

Impôts et taxes : ..... 70.670 € (+01,40 % par rapport à 2013)

*A noter que les taux d'impositions sont restés inchangés par rapport à 2013.*

Dotations et participations : ..... 82.080 € (identique à 2013)

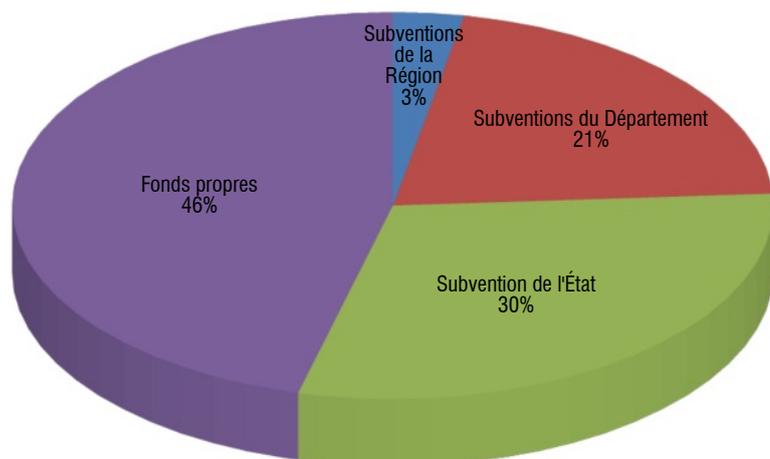
Revenus des immeubles : ..... 28.000 € (+66,57 % par rapport à 2013)

*Tenant compte des loyers 2013 non perçus sur l'exercice précédent, de l'occupation totale des logements en 2014, des recettes liées au nouveau logement communal de Valmort).*

Autres produits : ..... 7.350 €

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

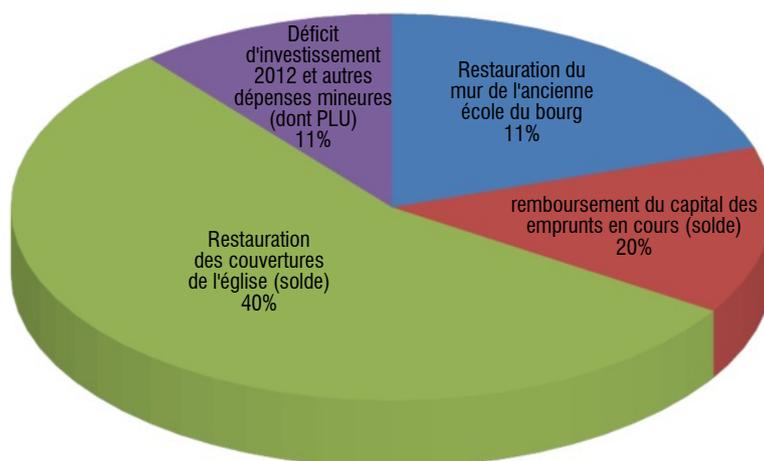
### Recettes d'investissement



Les investissements 2013 (environ 153.000 €) ont été principalement financés par les réserves de la commune (70.000€), ainsi que les subventions de l'État, le département et la région (solde de subvention pour la restauration des couvertures de l'église et subvention pour la restauration de l'ancienne école de Valmort).

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné, pour l'exercice 2013, outre les opérations précitées qui ont représenté environ les trois quarts (115.000 €), la réfection du mur de l'ancienne école du bourg (travaux réalisés en 2011), le financement du PLU (pour 5.800 €) et le remboursement du capital des emprunts de la commune.



## BUDGET PRIMITIF 2014 (suite)

Ce budget primitif devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement de l'ordre de 25.000 € (contre 14.000 € en 2013).

### Les investissements prévus au budget primitif concernent :

|   |           |
|---|-----------|
| Travaux d'aménagement des espaces publics pour : .....  | 11.500 €  |
| Travaux sur les bâtiments communaux pour : .....  | 5.000 €   |
| Acquisitions foncières pour : .....   | 10.000 €  |
| Acquisitions de matériel roulant pour : .....   | 6.500 €   |
| Autres acquisitions pour : .....  | 1.500 €   |
| Solde des travaux de l'école de Valmort pour : .....  | 80.560 €  |
| Solde du PLU pour : .....   | 15.520 €  |
| Travaux de la salle polyvalente (tranche 1) pour : .....  | 152.100 € |
| <i>Suite au refus de subvention DETR, cette action ne débutera pas en 2014 (report fin 2015).</i> |           |
| Remboursement des emprunts : .....  | 13.850 €  |

# MANDATS ET DÉLÉGATIONS

## LES COMMISSIONS COMMUNALES

|  |   |
|--|---|
| <b>Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b>                              | <b>Président</b> : Sylvain LELIEVRE<br><b>Membres</b> : Michèle BONNET, Loïc BOULAIS, Michèle DEFOSSE, Martine LAVAL, Josette LEYMARIE, Christine ROCHE, Nadine ROCHE, Thomas ZUKOW-REGNIER   |
| <b>La Commission Communale des Impôts Directes (CCID)</b>                      | <b>Président</b> : Sylvain LELIEVRE, (Damien BALESTRINO, suppléant)<br><b>Commissaires</b> : André BERTHE, Huguette BRUN, Sébastien COMBE, Frédéric DEFOSSE, Michèle DEFOSSE, Bernard FAVODON, Jean-Pierre MENU, Philippe RABOISSON, Alexis RAY, Bernard RAY, David ROYER, Daniel VENON |
| <b>La Commission Administrative de Révision des Listes Electorales (CARLE)</b> | <b>Membres</b> : Franck CHAPUT, Alain DESNIER, Sylvain LELIEVRE   |
| <b>La Commission d'Appels d'Offres (CAO)</b>                                   | <b>Président</b> : Sylvain LELIEVRE<br><b>Membres</b> : Damien BALESTRINO, Rénata BLOT, Loïc BOULAIS, Mathieu FAVODON, Laurence MAFFRE, Jean-Claude PEYRONNY  |

## A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÔTES DE COMBRAILLES

Votre maire est membre du conseil et du bureau communautaire (suppléant : Loïc BOULAIS).

Nos délégués auprès des commissions communautaires sont :

|   |   |
|---|---|
| <b>Développement économique</b>                                       | Jean-Claude PEYRONNY & Rénata BLOT      |
| <b>Voirie &amp; bâtiments</b>   | Mathieu FAVODON & Damien BALESTRINO     |
| <b>Aide à la personne</b>   | Christine ROCHE & Josette LEYMARIE      |
| <b>Enfance &amp; jeunesse</b>   | Thomas ZUKOW-REGNIER & Josette LEYMARIE |
| <b>Culture</b>  | Rénata BLOT & Franck CHAPUT             |
| <b>Urbanisme et développement</b>                                     | Sylvain LELIEVRE & Loïc BOULAIS         |
| <b>Communication</b>  | Laurence MAFFRE & Rénata BLOT           |
| <b>CIAS (Centre intercommunal d'action sociale)</b>                   | Laurence MAFFRE                         |
| <b>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)</b> | Sylvain LELIEVRE                        |

## LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

|   |   |
|---|---|
| <b>Le Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)</b> | Sylvain LELIEVRE (titulaire), Josette LEYMARIE (suppléante)                       |
| <b>L'Etablissement Public Foncier (EPF)</b>   | Sylvain LELIEVRE (titulaire), Christine ROCHE (suppléante)                        |
| <b>L'Association « Les Haies du Puy-de-Dôme »</b>   | Mathieu FAVODON (titulaire), Loïc BOULAIS (suppléant)                             |
| <b>La Mission Locale pour l'Emploi</b>  | Rénata BLOT   |
| <b>Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)</b>  | Jean-Claude PEYRONNY  |
| <b>Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable (SIAEP) SIOULE &amp; MORGE</b>           | Mathieu FAVODON, Jean-Claude PEYRONNY (titulaires), Damien BALESTRINO (suppléant) |
| <b>Le SICOM D'AIGUEPERSE</b>  | Thomas ZUKOW-REGNIER (titulaire), Rénata BLOT (suppléante)                        |
| <b>Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme</b>                  | Jean-Claude PEYRONNY (titulaire), Josette LEYMARIE (suppléante)                   |
| <b>Le Syndicat d'Initiative et d'Expansion Touristique (SIET) Brayauds &amp; Combrailles</b>        | Josette LEYMARIE (titulaire), Franck CHAPUT (suppléant)                           |

# COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite aux élections municipales de mars 2014, le président, les vice-présidents et le bureau de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles ont été élus.

**Bernard LAMBERT** (maire de Combronde) succède à Michel Chamalet en tant que **Président** de la communauté. Il est suppléé par 4 vice-présidents qui ont chacun des délégations.

## 1er Vice-Président

**Jean-François SECOND** (maire de Prompsat)

- Gestion de la compétence voirie et politique communautaire du cadre de vie,
- Suivi des travaux sur les bâtiments communautaires,
- Entretien du patrimoine intercommunal

## 3ème Vice-Président

**Yannick DREVET** (maire de Beaugard-Vendon)

- Gestion des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et comprenant notamment les ALSH, les structures d'accueil de jeunes enfants et le RAM

## 2ème Vice-Présidente

**Marie-Hélène LAMAISON** (maire de Yssac-la-Tourette)

- Gestion de la compétence "Aide au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes"
- Relations avec le CIAS et l'EHPAD

## 4ème Vice-Président

**Sébastien GUILLOT** (maire de Gimeaux)

- Action culturelle communautaire
- Mutualisation
- Urbanisme
- Relations extérieures (SAMDC, Pôle Métropolitain...)

Le bureau se compose du maire de chaque commune ou de son représentant.

La communauté de communes compte 27 délégués communautaires répartis de la façon suivante :

- 6 pour Combronde
- 4 pour Beaugard-Vendon
- 2 pour Montcel, Prompsat, Saint-Myon, Davayat, Gimeaux, Teilhède et Jozerand
- 1 (avec suppléant) pour St-Hilaire-la-Croix, Yssac-la-Tourette et Champs

## LEXIQUE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- |  |  |
|--|--|
| (1) - EPF-Smaf : Établissement public foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière   | (16) - ERDF : Électricité Réseau Distribution France   |
| (2) - SIEG : Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz   | (17) - INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques   |
| (3) - C.G.C.T : Code Général des Collectivités Territoriales   | (18) - SDRFI : Système Dépôt Retrait Fichier Intégré   |
| (4) - RCT : Réforme des Collectivités Territoriales  | (19) - PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée   |
| (5) - SEMERAP : Société d'Économie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement | (20) - ETP : Équivalent Temps Plein  |
| (6) - SEM : Société d'Économie Mixte   | (21) - M.O.E : Maîtrise oeuvre   |
| (7) - SPL : Société Publique Locale  | (22) - DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques  |
| (8) - SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable   | (23) - SEPA : Single Euro Payments Area (Espace Unique de Paiement en Euros) <i>Nouvelle norme européenne de paiements</i> |
| (9) - S.I.A.R.E.C : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand                                       | (24) - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale   |
| (10) - S.M.A.D.C : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles   | (25) - EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale   |
| (11) - DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux   | (26) - CAO : Commission d'Appels d'Offres  |
| (12) - FIC : Fonds d'Intervention Communale  | (27) - CCID : Commission Communale des Impôts Directs  |
| (13) - INDIGO : procédure informatique d'échanges d'informations entre un trésorier et une collectivité                                | (28) - CARLE : Commission Administrative de Révision des Listes Électorales.   |
| (14) - PES : Protocole d'Échange Standard  | (29) - SPS : Sécurité et Protection de la santé  |
| (15) - SATESE : Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration   | (30) - P.A.B : Plan d'Aménagement des Bourgs   |

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



L'idée a germé mais n'est encore qu'à l'état d'ébauche ! Une façon d'initier les jeunes citoyens d'aujourd'hui et électeurs de demain au sens de l'intérêt commun et pourquoi pas, à la mise en place de « leurs » projets, de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections). Il s'agirait de donner la parole aux jeunes en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de leur commune.

Le cadre n'est pas encore défini et demande encore un peu de temps pour prendre forme, mais les enfants et/ou les jeunes intéressés peuvent dès maintenant nous soumettre leurs propositions, leurs envies, ...

# INFORMATIONS COMMUNALES

## Recensement Militaire

Ceux qui sont nés (filles et garçons) en 1998 doivent venir s'inscrire à la mairie pour le recensement militaire le mois de leur anniversaire.

## Liste Electorale

Les personnes qui auront 18 ans avant le 28 février 2015 doivent venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2014.

Il en est de même pour les nouveaux habitants résidant sur la communes depuis au moins 3 mois.

## Concessions du cimetière

Réservées aux habitants de la commune, les concessions dans le cimetière font 3,00 m<sup>2</sup> et sont vendues au prix de 45,00 € le m<sup>2</sup>.

## Secrétariat de Mairie

Depuis le 7 octobre 2013, Françoise et Laure vous accueillent aux horaires d'ouverture au public :

**les mardis de ..... 15h00 à 18h00,**  
**les vendredis de ... 16h00 à 19h00.**

Tél./Fax : 04.73.97.43.86 - Tél. : 09.75.90.83.12

E-mail : [saint-hilaire-la-croix-63@wanadoo.fr](mailto:saint-hilaire-la-croix-63@wanadoo.fr)

**Site internet :** [www.ville-sthilaire-la-croix.com](http://www.ville-sthilaire-la-croix.com)

Sylvain LELIEVRE - Sur rendez-vous au :

Tél. : 06.75.70.72.95

E-mail : [sylvainlelievre@orange.fr](mailto:sylvainlelievre@orange.fr)

Depuis le 4 novembre 2013, Armand succède à Roland en tant qu'employé communal.

## VOIRIE COMMUNALE

Avant la fin de l'année 2014 devraient être engagés par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles les travaux d'amélioration de la rue du cimetière (dont l'accès au cimetière lui-même) pour un montant estimé à 4.020,00 € HT et de réfection du chemin des Gardes (itinéraire du GR 300® reliant la RD15 à Chamalet) pour un montant estimé à 2.742,00 € HT.

Notons que les entreprises Dubosclard et CERF (exploiti-

tant de la carrière de Bournet) apporteront leur concours à cette dernière opération.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le courant de l'année 2014, 2 nouveaux points d'éclairage public seront installés sur la commune. Un dans le Bourg (route des Bajaris) et l'autre à l'Arbre de la Ronce (route de Chamalet). Le coût est estimé à 4.000,00 € HT dont 50 % sont pris en charge par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme.

## ÉTAT CIVIL

**Naissances :** Le 24 août 2013, à Clermont-Ferrand, Chloé Merle (Les Bajaris)  
Le 18 mars 2014, à Clermont-Ferrand, Laura Lebert (Moulin Josse)  
Le 10 avril 2014, à Beaumont, Maxence Rembert (Chamalet)  
Le 29 mai 2014, à Clermont-Ferrand, Mathys Buffon (Le Bourg, route des Bajaris)  
Le 28 septembre 2013, à Beaumont, Ana Balestrino (Le Bourg)

**Mariages :** Le 06 juillet 2013, Gaele Villetard et Jerome Levifve  
Le 20 juillet 2013, Véronique Dujardin et Frédéric Desmarchelier

**Décès :** Le 14 septembre 2013 à Clermont-Ferrand, Marcel Raymond Semonsut (Valmort)  
Le 21 octobre 2013 à Clermont-Ferrand, Ginette Marie-Louise Bourgougnon  
Le 05 décembre 2013 à Paris, Roger Raymond Semonsut  
Le 12 décembre 2013 à Clermont-Ferrand, Jean-Francois André Siebering (Le Bourg)  
Le 11 février 2014 à Riom, Antoine Papereux (Le Bourg, Les Cantoux)  
Le 25 avril 2014 à Chamalet, Henri Fernand Alphonse Espagnol  
Le 08 mai 2014 à Chaumousey (88), Jean Henri Bourgougnon

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

En 2012, le conseil municipal de Saint-Hilaire-la-Croix a décidé d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU), afin notamment de se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Combrailles (SCOT).

Un plan de zonage provisoire a été soumis à la population en décembre 2013.

Suite à cette présentation, des remarques écrites ont été transmises en mairie. Celles-ci ont été débattues par le conseil, qui a fait part de ses conclusions à François Descoeur et Thibaut Racault qui nous assistent dans ce

projet. Un nouveau plan de zonage provisoire sera remis au conseil municipal courant juillet, présenté pour avis aux personnes publiques associées (notamment les services de l'État) en septembre, et de nouveau présenté à la population avant la fin de l'année. Si les délais sont respectés, l'enquête publique pourrait avoir lieu courant de l'hiver prochain.

Chacun aura alors la possibilité de consulter le P.L.U. et de noter au registre d'enquêtes toute remarque et observation s'y rapportant. Celles-ci seront étudiées avant l'approbation définitive du document.

## LE RELAIS

### Mise en place d'un conteneur pour collecte de vêtements

Depuis le 09 juillet, sur la commune, à côté des ateliers communaux, vous avez la possibilité de déposer dans le conteneur "Le Relais", vêtements même usagés (mais propres et secs), linge de maison, chaussures (utilisables, attachées par paire).

Utiliser des sacs de 50 Litres maximum toujours bien fermés...



## DÉCHÈTERIES DU SBA ET COLLECTE

Les jours de collecte sur la commune sont :

**Collecte du bac VERT** : le MARDI

**Collecte du bac JAUNE** : tous les quinze jours le VENDREDI en semaine PAIRE

Toutes les collectes ont lieu entre 4 h 30 et 22 h 15

**Collecte du verre** : Trois points d'apport volontaire situés : l'un à côté des ateliers communaux, l'autre à proximité de la salle polyvalente et le troisième à l'Arbre de Ronce sur le parking de la Roué.

| SITES   | JOURS D'OUVERTURE                        | HORAIRES ÉTÉ<br>lors du changement d'heure | HORAIRES HIVER<br>lors du changement d'heure |
|---|--|--|--|
| AIGUEPERSE RN9 lieu-dit Les Granges   | Du mardi au samedi inclus                | 8h30-12h30 / 13h30-18h30                   | 9h00-12h30 / 13h30-17h                       |
| CHATEL-GUYON Ch. de la Croix des Roberts  | Du mardi au samedi inclus                | 8h30-12h30 / 13h30-18h30                   | 9h00-12h30 / 13h30-17h                       |
| RIOM Avenue Hector Berlioz - D211 -<br>Chemin de Maupertuis - Lieu-dit le Polbiat | Du lundi au vendredi inclus<br>Le Samedi | 8h00-12h30 / 13h30-19h<br>8h00-19h00       | 8h00-12h30 / 13h30-18h<br>8h00 à 18h00       |
| SAINT ANGEL Route de la Vareille  | Mardi - Vendredi - Samedi                | 8h30-12h30 / 13h30-18h30                   | 9h-12h30 / 13h30-17h                         |

**Attention !** Nous vous rappelons que les déchèteries du SBA sont fermées les jours fériés.

Plus d'infos sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

## RAM :

### RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Ses missions sont au nombre de 4 :

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément,
- Animer un lieu où les adultes et les enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Contact :

Viviane PORTIER

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

6 rue de la poste

63460 COMBRONDE

Tél. : 04 73 97 36 67

Fax. : 04 73 97 36 70 -

E.mail : [ram@cotesdecombrailles.fr](mailto:ram@cotesdecombrailles.fr)

En cas d'absence merci de laisser un message sur le répondeur, ou un Email.

Horaires et ouvertures des permanences administratives

|                          |                   |           |
|--------------------------|-------------------|-----------|
| Mardi                    | 14 h 30 - 19 h 00 | COMBRONDE |
| Lundi, jeudi et vendredi | 13 h 00 - 17 h 00 | COMBRONDE |

Jours et horaires des ateliers d'éveil

|          |  |  |
|----------|--|--|
| Lundi    | 9 h 00 - 11 h 00                       | COMBRONDE  |
| Mardi    | 09 h 00 - 10 h 15<br>10 h 15 - 11 h 00 | BEAUREGARD-VENDON  |
| Jeudi    | 9 h 00 - 11 h 00                       | COMBRONDE  |
| Vendredi | 09 h 30 - 10 h 30                      | Atelier itinérant sur d'autres communes du territoire<br>Champs, Gimeaux, Jozerand, Prompsat,<br>Saint-Hilaire-La-Croix, Saint Myon, Yssac-La-Tourette |

En fonction de ses disponibilités, la responsable du RAM peut se déplacer, sur rendez-vous, dans l'ensemble des communes du territoire.

## MAINTIEN À DOMICILE

Le service d'Aide à Domicile de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles propose une intervention à domicile à toute personne en perte d'autonomie (âgée, handicapée) ou rencontrant des difficultés passagères telle qu'une sortie d'hospitalisation. Le portage des repas et l'aide aux personnes sont des prestations qui ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par la loi. Elles peuvent être réglées par chèque CESU.

### Portage des repas

Le plateau repas comprend : une entrée, légumes ou féculents, viande ou poisson, dessert, potage pour le soir et pain.

En 2013, 66 personnes ont bénéficié de ce service, dont 2 à Saint-Hilaire-la-Croix, ce qui a représenté 263 repas pour notre commune sur les 10737 repas distribués.

Le prix d'un repas est de 8,50€.

### Service d'aide à domicile

Fonctions de l'aide à domicile : entretien et aménagement du cadre de vie, préparation des repas, accompagnement aux courses, aide à la mobilité et aux déplacements, aide aux démarches administratives.

En 2013, 114 personnes ont bénéficié de ce service, dont 9 à Saint Hilaire la Croix. Le tarif horaire est de 21,01 €.

### La Téléassistance :

Ce service est ouvert à toute personne âgée, handicapée ou isolée. En 2013, 83 foyers ont bénéficié de la téléassistance, dont 6 à Saint-Hilaire la Croix.

### Le service d'Aide à domicile (S.A.D) :

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 09h00-12h30 et de 13h30-16h30

Adresse : 2 rue de la poste – 63460 COMBRONDE

Tél. : 04.73.97.19.67

E-mail : [social@cotesdecombrailles.fr](mailto:social@cotesdecombrailles.fr)

## LA MÉDIATÈQUE

La médiathèque intercommunale et le centre de ressources documentaire du patrimoine des Combrailles ont été inaugurés le 30 novembre 2013.

M. Dominique Frasson-Cochet, Conseiller Livre et lecture au sein de la DRAC, a coupé le ruban en présence et sous la bienveillance de M. René Souchon Président du Conseil Régional, de M. Jean-Yves Gouttebel Président du Conseil Général, de Mme Christine Pirès-Beaune Députée, de M. Jacques Magner Sénateur, de M. Michel Chamalet Président de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et des élus du territoire.

La vocation de ce nouvel établissement est également de constituer un fonds documentaire sur le patrimoine des Combrailles. Dans ce sens, le SIET Brayauds et Combrailles est associé au projet et met son propre fonds documentaire à la disposition du public. Celui-ci sera consultable progressivement en cours d'année. A l'avenir, d'autres associations sont susceptibles de faire de même. La Médiathèque a ouvert ses portes le mardi 6 janvier 2014.

La consultation sur place des documents est libre et gratuite. Les personnes souhaitant emprunter des documents devront impérativement prendre un abonnement.

Pour tout abonnement, une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile sont demandés.

### Les horaires sont les suivants :

- Mardi : 16h30 - 18h30
- Mercredi : 10h00 - 18h30 (ouverture en continu)
- Vendredi : 10h00 - 12h00 ; 14h00 - 18h30
- Samedi : 09h00 - 12h00

### Tarif des abonnements :

- Adulte (+ de 15 ans) : 5 € par an
- Enfant (- de 15 ans) : gratuit
- Association : 20 €

### Pour tout autre renseignement :

Médiathèque intercommunale et Centre de ressources documentaires du patrimoine des Combrailles

Place Maréchal Fayolle 63460 COMBRONDE

Tél. : 04.73.33.35.76

## ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Une équipe d'animation qualifiée accueille vos enfants de 3 à 15 ans et leur propose des activités ludiques, créatives, sportives ou de découverte en tenant compte de chaque tranche d'âge.

Ces structures sont réparties sur 7 sites géographiques :

Accueil périscolaire (garderie) : Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel, Prompsat et Yssac-la-Tourette.

Accueil périscolaire et extra-scolaire : Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Prompsat et Saint-Agoulin (uniquement pendant les vacances).

Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place, dans les écoles de Combronde, Davayat, Gimeaux, Prompsat, Teilhède et Yssac-La-Tourette.

Par souci d'organisation, des fiches d'inscriptions sont à remplir pour la participation aux T.A.P. L'inscription administrative peut être réalisée tout le long de l'année en

cours. Il est demandé aux familles de réactualiser les documents administratifs chaque début d'année scolaire pour une ré-ouverture des droits.

L'inscription est prise en compte dès lors que le dossier administratif de l'enfant est complet.

Le traitement des fiches d'inscription administrative, des activités (mercredis, T.A.P et vacances scolaires) et de facturation est réalisé à l'accueil de loisirs de votre choix.

Les familles doivent fournir les pièces suivantes :

- le dossier administratif unique complété et signé,
- les pièces administratives et les justificatifs de ressources dans le cadre du calcul.

Pour tous renseignements, téléchargements de dossier d'inscription ou informations sur les tarifs, vous pouvez vous rendre sur le site de la communauté de communes [www.cotesdecombrailles.fr](http://www.cotesdecombrailles.fr) ou par téléphone au 04.73.97.38.73

## LE PARC DE L'AIZE SE MET AU VERT

Depuis sa création, le Parc de l'Aize grandit dans un souci permanent de « qualité ». C'est pour cela qu'une démarche environnementale a été initiée en 2009, qui vient d'être récompensée par l'obtention de la certification ISO14001 (maîtrise de l'environnement).

Le parc de l'Aize est ainsi le premier parc industriel dans le département du Puy-de-Dôme à se prévaloir de cette certification (le 3<sup>ème</sup> en région Auvergne).

Les actions engagées sont nombreuses. Les principales concernent la préservation de la biodiversité et le maintien de la qualité des eaux (analyses régulières). Concernant plus spécifiquement la biodiversité, il faut savoir que le parc abrite plus de soixante espèces d'oiseaux parmi lesquelles l'alouette lulu, la bondrée apivore, le busard cendré et le busard Saint-Martin, le milan noir, la pie-grièche-écorcheur, le bruant jaune et le bruant proyer, la fauvette grisette, l'hirondelle rustique, la linotte mélodieuse, le pouillot de Bonelli et la tourterelle des bois sont les plus emblématiques et les plus menacées.

Il abrite aussi un vingtaine d'espèces de chiroptères



Le **sainfoin d'Espagne** peut atteindre une hauteur de 1,5 mètre. Il s'agit d'une plante toxique en période de floraison et de fructification (elle est également dangereuse sèche dans le foin). Pour contrôler son expansion, il est recommandé son arrachage avant floraison.

La **renouée du Japon** est une espèce invasive inscrite par l'union internationale pour la conservation de la nature parmi les 100 espèces les plus préoccupantes. Elle n'est pas toxique. Néanmoins, son erradictaion est fortement recommandée, bien qu'elle soit rendue très compliquée du fait du développement rhizomique de cette plante.



(chauve-souris) et une dizaine d'espèces de mammifères non volants. Une variété de grenouille protégée est également présente, « la grenouille agile » qui se développe prioritairement dans les mares eutrophes (peu oxygénées).

Enfin, près de 250 espèces végétales y ont également été répertoriées. L'une des mesures phares prévue dans le cadre du projet d'extension du Parc est la mise en place d'un corridor écologique constitué d'une bande végétale large de 25 à 70 mètres qui le traversera du nord au sud.

Cet espace abritera des mares reconstituées et permettra la circulation des mammifères. Il abritera également les ouvrages de rétention des eaux de ruissellement, qui constitueront autant de nouveaux milieux humides et sera parcouru par le GR 300® (sentier de grande randonnée), dont le tracé sera légèrement modifié. D'autres actions en faveur de la biodiversité sont d'ores et déjà en cours, comme l'entretien sans intrants, un inventaire permanent des espèces ou encore la lutte contre les espèces végétales invasives (quelques exemples ci-après).



La **berce du caucase** peut atteindre une hauteur de 2 à 3 mètres (les ombelles de fleurs blanches peuvent atteindre 0,80 à 1,5 mètre de diamètre). Il s'agit d'une espèce dangereuse en raison des allergies et brûlures parfois graves qu'elle provoque. Les toxines produites sont phototoxiques, c'est-à-dire qu'elle réagissent lorsqu'elles sont exposées à la lumière. Il est recommandé son arrachage avant floraison en évitant tout contact avec la peau.

L'**armoïse annuelle** peut atteindre une hauteur de 0,3 à 1 mètre. Son pouvoir allergisant est très important (au même niveau que l'ambrosie). Il est recommandé son arrachage avant floraison.



## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHASSE

Un petit rappel pour les nouveaux habitants de notre commune... Notre association a été créée il y a plusieurs années par des agriculteurs et des propriétaires de St-Hilaire-la-Croix mécontents de ne pas être écoutés. Ce mécontentement était provoqué par les dégâts considérables causés, surtout sur les prairies, par les sangliers et par le fait que les méthodes de chasse n'étaient pas appropriées. Actuellement, notre association se porte

bien et enregistre de nouveaux adhérents.

Depuis deux ans, notre association adhère au GIC dans le but d'augmenter les populations de lièvres.

Bureau de l'association :

Président : René Rougier, vice-présidents : Bernard Ray et Louis Lagrange, trésorier : André Berthe, secrétaire : Josiane Teyssot, Contact : René Rougier : Tél. : 04.73.97.59.68 et 04.73.86.51.34

### SOCIETE DE CHASSE DE SAINT-HILAIRE

Le jeudi de l'Ascension, un repas entre les sociétés de chasse de Montcel et Charbonnières-les-Vieilles a permis de renforcer l'amitié entre ces communes. Malgré un temps incertain, la journée s'est très bien déroulée autour d'un sanglier à la broche. La société adhère au Groupement

d'Intérêt Cynégétique (GIC) afin de réguler et augmenter les populations de lièvres.

Une assemblée générale aura lieu dans l'été pour la vente des cartes de sociétaires.

Président : ..... Eric Brun : Tél. : 04.73.64.06.50

## SOCIÉTÉ DE CHASSE GOURLANGES-VALMORT

Depuis trois années la société de Gourlanges-Valmort est impliquée dans la gestion du lièvre avec d'autres sociétés adhérentes à un groupement validé par la préfecture, qui a pour intitulé, « Périmètre de gestion des Combrailles Est » géographiquement positionné entre Saint-Pardoux et Enval. Nombre de communes concernées : 11, nombre de sociétés concernées : 14, pour une superficie totale de 16.853 hectares. Au sein du périmètre de gestion, un plan de gestion cynégétique approuvé est instauré afin de suivre de façon plus rationnelle l'évolution de la population de lièvres.

Celui-ci a pour objectifs :

- La mise en place d'une méthode de suivi de la population de lièvres sur toutes les sociétés adhérentes (notamment par le biais des comptages de nuit).
- L'application de quotas cynégétiques concertés favorables au développement de l'espèce déterminés par les sociétés adhérentes.
- La détermination de la période commune de chasse à tir de l'espèce.
- La mise en place de moyens de suivi des prélèvements annuels (tableaux de chasse en fin de saison et récolte de la patte avant pour chaque animal prélevé, toutes les pattes ainsi collectées seront envoyées en fin de saison au service vétérinaire pour analyse afin de déterminer l'âge des animaux prélevés).

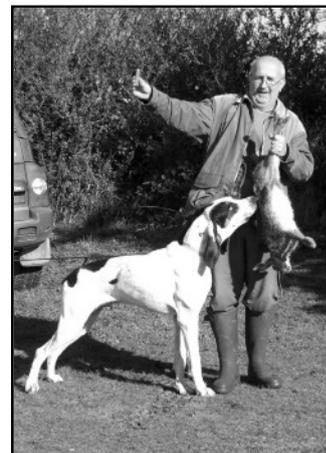
Malgré les efforts de tous dans la gestion de cet animal, la croissance des populations reste aléatoire, très sensible aux conditions environnementales, maladies, réseau routier, prédation sous toutes formes. Sur l'ensemble des territoires concernés (16853 hectares), pour la saison 2013/14 les chasseurs ont prélevé trente-neuf lièvres ce qui représente un lièvre pour 432 hectares environ, la route est longue avant d'atteindre les prélèvements de nos grands-parents.

Bureau de l'association :

Président : Jean-Claude Rougier,

Vice-président : Michel Bromont, Trésorier : Michel Rougier,

Secrétaire : Edmond Sardier



Fébus grand Gascon avec son maître et le lièvre prélevé sur la société de Gourlanges-Valmort, saison 2013/2014.

## ALTÉRITÉ CULTURELLE EN COMBRAILLES

"Altérité Culturelle en Combrailles" est une association loi 1901 qui a pour buts de rendre la culture accessible à un large public, de permettre et de favoriser les différentes expressions culturelles, de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes et de faire connaître le patrimoine de la région des Combrailles et des pays limitrophes.

En avril 2014, l'association en partenariat avec le SIET Brayauds et Combrailles a organisé le premier Festival Ernest Monpied en hommage à ce grand homme des Combrailles, ancien Maire de Champs et co-fondateur du SIET Brayauds et Combrailles en 1972, disparu en 2012 à l'âge de 89 ans après avoir consacré une grande partie de sa vie à la culture et au patrimoine.

Le festival a été construit à l'image d'Ernest Monpied en associant la culture, le patrimoine et l'humain. Ainsi, l'ensemble des expositions, des ateliers, des concerts et des spectacles étaient gratuits ou en entrée libre.

Plus de 70 artistes talentueux se sont réunis le temps d'un week-end (peintres, sculpteurs, photographes, auteurs, poètes, conteurs, slameurs, chansonniers, musiciens...). Ces artistes ont investi 17 hauts lieux des Combrailles dont le Prieuré de St-Hilaire-la-Croix. Animations et ateliers pour enfants furent également proposés gratuitement dans les médiathèques de Manzat et de Combronde et à la Maison du Peuple de Combronde : théâtre japonais, clown, peinture, éveil musical, contes, slam... Le spectacle « Les lettres de la basse cour » suivi du Buffet de Maître Coq avec Marine Magrini et Mylène Carreau proposé à l'issue de la cérémonie d'ouverture à la Maison du peuple est encore dans toutes les mémoires de par sa beauté et son enchantement.

Ce premier Festival Ernest Monpied a connu une très belle réussite grâce notamment à l'implication active de nombreux élus, partenaires financiers, associations et comités des fêtes. Site : [www.accombrailles.fr](http://www.accombrailles.fr)

## L'ASSOCIATION "LAROUÉ 'CLUB"

Le but de notre association est de réunir les retraités de St Hilaire la Croix et des environs pour partager ensemble des activités diverses et variées.

Nous nous réunissons le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 14h30 à 18h, sauf au mois d'août, dans la salle polyvalente. Durant cette réunion, nous avons plusieurs activités (classiques jeux de carte et de société), mais aussi pétanque et fléchettes.

Entre temps nous avons durant le mois 2 sorties marche et 2 sorties vélo, 1 sortie cinéma. Les dates et heures de

ces activités sont indiquées sur nos affiches présentes sur les panneaux près de la mairie ou face aux logements communaux de l'ancienne école, ou sur notre site internet. Nous avons organisé en Octobre une sortie au musée du Costume de Moulins, en Novembre un repas choucroute, en février une sortie à Royat-Tonic, en mars une soirée Tarot-Crêpes, en avril une sortie à St Etienne pour visiter le Musée de l'Art et de l'Industrie, suivi de celui des Meilleurs Ouvriers de France.

Pour la rentrée, en plus des activités pérennes, nous avons

déjà programmé :

- dimanche 12 octobre un après-midi cartes-crêpes à partir de 14h00 ouvert à tous, retraités ou non, pour se défier



aux 7 familles, 1000 bornes, b a t a i l l e s , belote, tarot etc...

- jeudi 23 octobre : sortie au Musée du Costume de Moulins thème « Shakespeare »

- dimanche 9 novembre, ouvert à tous : « Choucroute » à partir de 12h30

- samedi 10 janvier : assemblée générale

- dimanche 15 février : sortie Cabaret « Garden Palace » avec déjeuner-spectacle.

- voyage en avril ou mai, destination non choisie à ce jour  
Bureau : Présidente Christiane Siebering, Secrétaire Catherine Mignard, Trésorier Guy Augier, Trésorier adjoint André Berthe.

Renseignement :

Mme Christiane Siebering Tél. : 04 73 97 48 36, Mme Catherine Mignard Tél. : 04 73 33 01 65.

Site internet : <http://www.larouee.jimdo.com>

Pour nous écrire : [larouee.club@orange.fr](mailto:larouee.club@orange.fr)

## AUTO MODÉLISME CLUB DE ST-HILAIRE-LA-CROIX (AMCH63)

Pour la première fois cette année nous avons organisé un Grand Prix à l'échelle 1/5 TT, cette épreuve qui se déroulait sur 2 jours (17-18 Mai) a regroupé 45 pilotes venant de toute la France (dont le champion d'Europe en titre venant de Brest). Le club comporte actuellement 25 adhérents. Une école de pilotage va bientôt voir le jour pour les plus jeunes (7-13 ans), tout d'abord sous une formule de voitures électriques en salle, avec vitesse réduite afin de comprendre le maniement d'une télécommande, les trajectoires ainsi que l'entretien des véhicules RC. Date de la prochaine course 2014 : Dimanche 28 Septembre (course de Ligue)

**Pour tous renseignements :**

AMCH63, Chamalet

63440 St-Hilaire-La-Croix - Tél. : 06.16.83.72.30



Groupe pendant le GP devant le podium avec les véhicules

Site Web : [www.amch63.fr](http://www.amch63.fr)

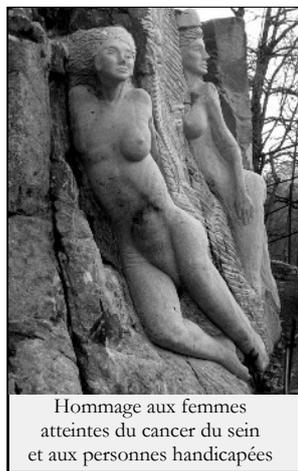
Président : Blanchard Olivier

Secrétaire : Vandamme Cédric

Trésorier : Imbert Maxime.

## ASSOCIATION LES AMIS DE RUFINO

**Création d'un parc de sculptures sur le thème de la Tolérance par le sculpteur Rufino.**



Hommage aux femmes atteintes du cancer du sein et aux personnes handicapées

Dans le prolongement de ses années de travail sur les racines représentant les exclus de la société, le sculpteur Rufino crée depuis l'été 2012 un parc de sculptures de 9 ha sur le thème de la Tolérance. Taillées directement dans la roche du site, les sculptures sont destinées à lutter contre toutes sortes de discriminations, à contribuer à faire changer le regard sur les différences.

En abordant les souffrances humaines auxquelles nous sommes parfois indifférents, le

sculpteur tient à transmettre des messages universels liés au respect, à la tolérance et à la solidarité. A terme, il souhaite proposer au public une promenade de 2 km en pleine forêt pour faire découvrir l'ensemble de son travail et de sa démarche artistique.

Pour soutenir la création et l'aménagement de son projet de parc culturel, une association « Les Rochers de Rufino » a été créée en 2013. Toutes les personnes souhaitant avoir de plus amples informations et contribuer à leur manière au développement de ce projet (bénévolat, mécénat, parrainages, dons) peuvent contacter l'association.

Un formulaire d'adhésion à l'association est également disponible via le site internet :

<http://lesrochersderufino.wix.com/sculpteur-63440> -

Tél. : 04.73.38.47.46.

Le parc est situé au Chemin Moulin Morel sur la commune de St-Hilaire-La-Croix au niveau du pont de la Morge.

## FOYER RURAL DU LAC ROY

Le Foyer Rural du Lac Roy a pour but de contribuer à la promotion et au développement de la vie en milieu rural essentiellement par l'organisation d'événements à Saint-Hilaire. Association loi 1901, le Foyer Rural du Lac Roy fonctionne grâce à la bonne volonté de ses adhérents bénévoles, membres actifs ou membres bienfaiteurs.

L'association est organisée autour d'un bureau récemment élu (le 11 avril 2014) lors de la tenue de l'assemblée générale.

Bureau de l'association :

Co-présidents : Sylvie BORROT, Isabelle CHAPUZET, Jocelyne INNAIT, Baptiste VIALON,

Secrétaire : Sylvie CHRETIEN,

Trésorier : Robert FAURE,

Trésorier-adjoint : Loïc BOULAIS

Nous vous attendons pour participer aux différentes manifestations, et aussi pour en proposer d'autres...

D'ores et déjà voici le programme des prochains mois :  
Vendredi 15 août 2014 : L'Estivale  
Samedi 29 novembre 2014 : le concert « Tel Est Ton Rock »  
Samedi 6 décembre 2014 : Téléthon  
Samedi 13 décembre 2014 : Arbre de Noël  
Janvier 2015 : Loto  
Mai 2015 : Broc'en Fleurs

Pour nous contacter :  
Foyer rural du Lac Roy Mairie 63440 Saint-Hilaire-la-Croix  
E-mail : lac-roy@voila.fr  
Site : <http://lacroy.jimdo.com>  
Sylvie B : 06.68.01.26.85

## NÉS PAS DES ANGES

Cela fait environ 15 ans que l'association existe et organise 3 manifestations par an : un jeu de piste nocturne, un spectacle pour enfants et un concert.

Pour l'année 2014 le spectacle pour enfants a eu lieu le 1er juin à la Maison du Peuple de Combronde, le jeu de piste nocturne aura lieu le samedi 30 août à St Gal-sur-Sioule (équipes de 3 à 5 personnes, 15 € par équipe), et, pour finir l'année en beauté, un concert est prévu 8 novembre 2014 à St-Hilaire-la-Croix.

Bureau de l'association :  
Président Bruno Sucher,  
Vice-présidents Nicolas Nevoltry, Guillaume Guérard et Mathieu Favodon,  
Trésorier Sébastien Monpied,  
Vice-trésorière Karen Thore  
Secrétaire Sandra Sucher  
Contacts : Sandra Sucher Tél. : 06.74.35.59.38

## LES AMIS DU PRIEURÉ

L'association "Les Amis du Prieuré" poursuit ses activités dans le cadre du réseau "Effervescences Culturelles en Combrailles". Animée par la volonté de mettre en valeur le patrimoine de la commune, elle est porteur du projet de la rénovation des vitraux de l'église. Une souscription a été lancée pour aider à trouver les fonds nécessaires à cette opération.

L'association organise des spectacles, à la salle des fêtes ou dans l'église. Le spectacle marquant de la saison fut celui des Grandes Bouches, groupe issu du collectif



Les Grandes Bouches

to u l o u s a i n  
Motivés dont l'enthousiasme et l'engagement ont séduit les spectateurs – un grand bol d'air revigorant et festif. L'association a tenu à rendre hommage à tous ceux qui sont morts ou qui ont souffert pendant la "grande guerre" avec une pièce "Belle jeunesse" écrite à partir de lettres de poilus par la Cie "Quand les pierres parlent" et sous l'égide du Conseil général du Puy-de-Dôme, une conférence de François Roux dont le thème "les poilus contre l'armée française" démontre que ce n'est pas

toujours avec la fleur au fusil que sont partis les appelés. L'exposition 2014 sera pour une partie consacrée à cette drôle de guerre. En partant des noms figurant sur les monuments aux morts de St-Hilaire-la-Croix, l'histoire de ces poilus et celle de leur famille seront exposées sous forme de lettres, d'archives et d'objets.

L'autre partie de l'exposition sera plus ludique et il s'agira de ne pas perdre "la boule", la boule dans tous ses états, chaque habitant est invité à chercher et à prêter le temps de l'exposition, tout ce qui a pour forme la boule.

Le 4 octobre, les Chorins viendront offrir leurs chansons vitaminées avant que la saison se termine par une surprise dans la cour du prieuré.

Le développement des partenariats avec le festival Bach en Combrailles ou celui des Musiques baroques en Auvergne fait partie des objectifs des Amis du Prieuré ainsi que les échanges avec les autres associations de la commune.

Bureau de l'association :  
Présidente : Josette Simonet,  
Vice-présidente : Christiane Siebering,  
Trésorière : Martine Laval,  
Secrétaire : Nicole Ray  
Contacts : Josette Simonet Tél. : 06.12.44.81.12 ou  
Christiane Siebering Tél. : 04.73.97.48.36  
Site : <http://amisprieure.wordpress.com>

## CERCLE DE YOGA DES COMBRAILLES

Contact : Monique Marinier – Tél. 04.73.86.53.42

## DÉFENSE NATIONALE

Pour en savoir plus concernant la défense nationale, l'actualité défense, le recrutement des armées, connectez vous : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) .

Afin d'obtenir des informations sur les risques majeurs et connaître les préventions, vous pouvez vous connecter sur le site : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr) .

En cette période de célébration de la grande guerre 14-18 et

si vous recherchez des précisions sur des ancêtres tombés au combat, connectez vous sur les sites suivants :

[www.centenaire.org](http://www.centenaire.org)

[www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

[www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

Jean-Claude Peyronny



## RECENSEMENT DES MONUMENTS

Les Rencontres Arles photographie et la Mission du Centenaire 14-18, avec le parrainage du photographe Raymond Depardon, ont décidé d'établir le premier recensement photographique de tous les monuments aux morts français.

Saint-Hilaire s'est associée à cette démarche, en envoyant trois clichés pris selon des règles précises. Ces clichés ont été validés et sont visibles à l'adresse internet suivante :

<http://monumentsmorts.univ-lille3.fr/monument/9826/saint-hilaire-la-croix-place>

Ce recensement devrait déboucher sur une édition papier.

*Loïc Bonlais*

## PATRIMOINE LOCAL :

### LA PLACE DE L'ÉGLISE ET LE MONUMENT AUX MORTS

#### La place de l'église

Saint-Hilaire a la chance d'avoir une grande place à proximité des bâtiments communaux : église, mairie, salle polyvalente...

À l'origine c'était le cimetière des moines du prieuré traditionnellement situé au chevet de l'église. Il en reste un bel autel de cimetière roman qui a été surmonté d'une croix au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le cimetière paroissial était situé sur le flanc nord de l'église. Désaffecté en 1904 au profit du nouveau cimetière résolument situé en dehors du village, il est resté à l'abandon jusqu'en 1964 où il fut supprimé en laissant un bel espace libre devant l'entrée de l'église.

La place était plantée de cinq ormes géants (on les appelait plus familièrement les ormeaux). Le plus vieux qui était en face de l'entrée actuelle de la mairie, était disait-on un « Sully » ce qui l'aurait fait remonter au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Mais le plus beau était sans contexte celui qui était situé à l'entrée de la place, à proximité du platane qui existe encore. Il était véritablement gigantesque et semblait en bonne forme quand il fut déraciné par un violent vent du sud à la fin des années 60. Quelques années plus tard les autres furent victime de la graphiose, terrible maladie qui a fait complètement disparaître les ormes. La place a été ensuite replantée de tilleuls qui ont une trentaine d'années et qui, sans avoir remplacé les ormeaux dans la mémoire des vieux habitants du bourg, font maintenant un bel ombrage.

Autrefois la place avait une fonction utilitaire. En hiver les gens qui voulaient faire scier du bois d'œuvre abattaient leurs arbres et venaient les

stocker sur la place qui en était parfois toute encombrée. Au printemps un scieur itinérant venait installer son banc de scie et à la demande découpait planches, chevrons et poutres... Il en restait un gros tas de sciure qui permettait aux élèves « du certificat » de venir s'entraîner aux sauts en longueur et en hauteur pour préparer l'épreuve de gymnastique de l'examen.

À la fin de l'été, la maison Defosse établissait sa « maille » sous l'ombrage du grand ormeau. La maille était une énorme meule rassemblant les gerbes de la moisson. Et le moment venu la batteuse venait s'installer à côté et tout le contenu de la maille était avalé par la machine qui restituait bien proprement la paille et le grain.

Plus tard, en automne, c'était au tour de l'alambic de s'installer et ceux qui avaient conservé le « droit de bouillir » sévèrement réglementé, venaient apporter leurs fruits et leur marc de raisins pour faire le contingent de gnôle auquel ils avaient droit.



De plus la place était fréquentée par toutes sortes d'animaux : les chiens naturellement mais aussi les vaches qui la traversaient pour aller boire à l'étang, les moutons sur le chemin du pacage et aussi les poules et surtout les oies très nombreuses en ce temps-là qui maintenaient l'herbe plus courte que nos tondeuses actuelles.



## Le monument aux morts

Après le grand traumatisme des quatre années de guerre s'est imposée très vite la nécessité d'honorer les morts tombés dans cette terrible période.

Chaque commune et principalement les communes rurales qui avaient fourni le plus gros contingent à l'infanterie, laquelle était en première ligne et la plus exposée, avaient à déplorer la disparition de nombreux jeunes hommes dans la force de l'âge. On en compte 330 sur l'ensemble du canton dont 36 à Saint-Hilaire.

Aussi dans les années qui ont suivi, chaque commune s'est fait un devoir « d'élever un monument à ses enfants morts pour la France » selon la formule consacrée.

Pour l'implantation de ces monuments, quelques-uns ont été érigés dans le cimetière communal (Beauregard-Vendon, Saint-Bonnet-près-Riom...) mais la plupart l'ont été sur la place du village à proximité de l'église et souvent de la mairie.

A Saint-Hilaire le choix s'est naturellement porté sur la place, assez vaste, où il s'est parfaitement intégré avec en arrière-plan l'ensemble formé par l'église et l'ancien prieuré où, comme aujourd'hui, était installée la mairie.

On commence à parler du projet en 1919, Jean Coutard étant maire, mais c'est une délibération du 19 mars 1921 qui le formalise officiellement.

C'est un projet ambitieux. Sur sept couches d'assises successives, formant le socle, est installé un bloc sculpté « le poilu » de 2,20 mètres de hauteur. Au total le monument réalisé en lave de Volvic (trachy-andésite) mesure 4,85 mètres.

C'est le seul monument du canton qui comporte une statue en pied du poilu. Parmi les nombreuses représentations du poilu, c'est une des plus heureuses. Il brandit son drapeau dans un geste viril sans ostentation, le regard haut en direction de l'avenir.

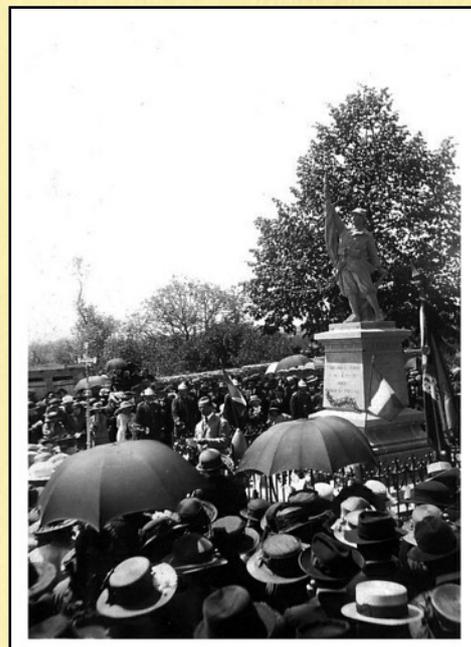
L'architecte était Georges Galinat. Le modèle du poilu était d'Antonin Astier, sculpteur de Clermont-Ferrand, mais c'est le tailleur de pierre Jean Desfarges de Volvic qui signa le contrat d'exécution et réalisa l'œuvre.

Le premier devis était de 7 000 Francs. Mais il y eut pour 2 980 Francs de travaux supplémentaires concernant des postes que la commune pensait pouvoir réaliser elle-même (fondations, transport du poilu...) ce qui n'a pas été possible, et l'entourage avec une grille qui n'avait pas été prévu au départ.

Le poilu à lui seul a coûté 3 400 francs.

Avec une dépense globale de près de 10 000 Francs, c'est un des plus coûteux des monuments érigés par des communes comparables.

Sur les quatre faces du socle figurent les noms des 36 morts de la



guerre de 14-18 auxquels sont venus s'ajouter celui de l'abbé Alexis Combe disparu sur le torpilleur Siroco en 1940 et celui de Michel Bourgougnon mort en Indochine en 1946.

Il faut souligner qu'en plus du monument une plaque portant la liste des morts a été installée dans l'église. De même sur la croix du cimetière figure un certain nombre de disparus avec leurs photos.

Enfin, les jeunes filles de la commune s'étaient cotisées pour acheter un drapeau commémoratif. Ce drapeau existe encore et se trouve dans la salle du conseil municipal.

L'inauguration du monument a eu lieu le dimanche 21 mai 1922. Elle avait été annoncée dans le « Moniteur » du 15 mai qui précisait « qu'à l'issue de la cérémonie aurait lieu un banquet pour lequel les adhésions seraient reçues par Monsieur Jean Favodon, buraliste ».

L'assistance était très nombreuse. Il n'y avait guère de familles qui n'aient à déplorer la mort ou la blessure d'un proche. Elles se retrouvaient là, réunies pour partager leur émotion ou leur douleur. D'une certaine façon, cette journée marquait la réconciliation des deux camps qui s'étaient déchirés quinze ans auparavant lors de l'affaire du schismatique.

Mais ceci est une autre histoire...

Texte Jean-Claude Habrial

Sources : archives communales et départementales, publications du S.I.E.T.

